N. 3690. — XII^me Année. 5 c. Le Numéro 5 c. Vendredi 16 Décembre 1892.

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10»—
Six mois . . . . . » 5»50
Trois mois . . . . » 3»—
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES
sont reçus à
L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER
Rue du Marché, n° 1
LA CHAUX-DE-FONDS
et Rue du Collège 309, au Locle.

GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 1er Octobre 1892

Arrivées de	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	S.
Locle	5 35	—	9 19	10 47	12 16	1 42	3 28	5 44	7 35	11 00
Morteau	—	—	9 19	10 47	—	1 42	—	5 44	7 35	11 00
Besançon	—	—	9 19	10 47	—	1 42	—	5 44	—	11 00
Brenets au Locle	—	7 40	8 50	11 30	1 10	2*00	2 55	5 14	6 55	10 18
Les Ponts	—	8 20	—	—	1 35	4 55	—	9 30	—	—
Neuchâtel	—	—	9 26	12 17	3 18	5 36	—	9 34	—	—
Genève	—	—	9 26	12 17	3 18	5 36	—	9 34	—	—
Bienne	—	8 30	11 15	12 15	3 16	5 —	6 38	9 42	—	—
Berne	—	—	11 15	12 15	3 16	5 —	6 38	9 42	—	—
Bâle	—	—	11 15	12 15	3 16	—	6 38	9 42	—	—

* Dimanches et Fêtes

Du 1er Octobre 1892

Départs pour	M.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.
Locle	—	7 30	9 35	11 20	12 25	1 42	3 28	5 44	7 35	9 47
Morteau	—	7 30	9 35	—	—	—	—	5 44	7 35	—
Besançon	—	7 30	9 35	—	—	—	—	5 44	—	—
Brenets du Locle	—	8 00	10 05	11 48	*1 15	2 12	4 00	6 18	8 05	10 33
Les Ponts	—	9 30	—	—	—	2 05	6 15	—	9 45	—
Neuchâtel	5 47	—	9 26	—	12 28	1 52	—	5 58	7 42	—
Genève	5 47	—	9 26	—	12 28	1 52	—	5 58	7 42	—
Bienne	5 40	—	8 30	10 05	12 20	2 40	3 50	6 8	—	—
Berne	5 40	—	8 30	10 05	—	2 40	3 50	6 48	—	—
Bâle	5 40	—	8 30	—	12 20	2 40	3 50	—	—	—

* Dimanches et Fêtes

ADMINISTRATION
et
BUREAUX DE RÉDACTION
Rue du Marché, n° 1

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera adressé à la Rédaction.

TOUS LES ABONNÉS NOUVEAUX

pour six mois ou pour un an recevront L'IMPARTIAL gratuitement d'ici à fin décembre courant.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an . . . . . Fr. 10»—
6 mois . . . . . » 5»50
3 mois . . . . . » 3»—

Pour l'Etranger le port en sus.

Les abonnés ayant l'habitude de payer par *six mois* sont informés qu'ils n'auront à verser que 4 fr. 50 pour les six derniers mois.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

On peut s'abonner par simple carte-postale en s'adressant à l'Administration de l'Impartial, à la Chaux-de-Fonds, à la librairie Courvoisier, rue du Collège, au Locle, ainsi que dans tous les bureaux de poste.

Les nouveaux abonnés recevront, sur leur demande, ce qui a déjà paru du beau feuilleton bi-hebdomadaire en cours de publication :

La Fée Printemps
par JULES MARY.

— JEUDI 15 DÉCEMBRE 1892 —

La Chaux-de-Fonds

Théâtre. — Direction de M. Laclaindière. — Jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir : *Le Puits qui parle*, opéra-comique féérique en 5 actes.

Société de gymnastique d'hommes. — Exercices, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.

Société de jeunes gens L'Amitié. — Assemblée, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local (Chapelle 5).

Club de la Pive. — Séance, jeudi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.

Deutscher Gemischter Kirchen Chor. — Gesangstunde, Donnerstag den 15., Abends 8 1/2 Uhr, im Lokal.

Union Chorale. — Répétition générale, jeudi 15, à 9 h. du soir, au local

Brasserie du Square. — Grand concert donné par la troupe Marty, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.

Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Répétion générale, vendredi 16, à 8 1/2 h. précises du soir, au Temple.

Union chrétienne des jeunes filles (Demoiselle 73.) — Réunion, vendredi 16, à 8 h. du soir.

Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hauert).

Stenographie Stolze. — Heute Abend Fortbildungs-Cursus, im Lokal.

Orphéon. — Répétition générale, vendredi 16, à 8 1/4 h. du soir, au local.

Cécilienne. — Répétition de chant, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Intimité (Section de gymnastique). — Exercice, vendredi 16, à 8 3/4 h. du soir, au Collège de l'Abeille.

C. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).

Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 31, Collège industriel).

Echo de la Montagne (section de chant). — Répétition générale, vendredi 16, à 8 3/4 h. du soir, à Beau-Site. — Amendable.

English conversing Club. — Friday evening at 8 1/2 o'clock, general meeting at the Brasserie du Premier-Mars.

En Angleterre

On ne saurait dire, écrit le *Temps*, que l'intermède assez long qui a suspendu la vie parlementaire en Angleterre depuis le mois d'août dernier et qui ne prendra fin qu'en février prochain ait été précisément favorable à la cause du *home rule*.

Après l'excitation d'une grande lutte électorale, il se produit toujours par simple lassitude une réaction. Les esprits qui s'étaient promis monts et merveilles du triomphe de leur parti éprouvent une certaine déception à constater qu'un changement immédiat ne s'opère pas et que les choses restent en l'état. Comme de plus la controverse est pour le moment épuisée et que des deux côtés on répugne à ressasser des arguments qui sont ou tardifs, puisque le suffrage a prononcé, ou prématurés, puisque l'heure des débats parlementaires n'a pas encore sonné, il règne une espèce d'accalmie un peu morne qui est singulièrement propice à la propagation des rumeurs les plus contradictoires et à la diffusion d'une nervosité un peu morbide.

Le cabinet Gladstone n'a point échappé à cette loi. Il a, du reste, en dehors même de l'action de cette cause d'ordre général, des difficultés particulières à surmonter.

La majorité même nominale dont il dispose à la Chambre des communes est bien minime pour lui offrir une base suffisante. Il a pu redouter, à de certains moments, que le résultat des vérifications de pouvoirs, c'est-à-dire des procès institués dans certains cas devant des tribunaux *ad hoc*, ne vint encore réduire d'une façon sensible le chiffre de ses adhérents.

Cette appréhension semble être écartée à l'heure actuelle, les annulations d'élections semblent devoir porter sur les unionnistes autant si ce n'est plus que sur les libéraux et, bien que le parti gouvernemental ait eu à plusieurs reprises déjà le désagrément de voir fondre à vue d'œil ses majorités de juillet dernier dans les réélections qui ont eu lieu pour divers motifs et sur plusieurs points comme, par exemple, hier dans l'East Aberdeenshire, il est d'ores et déjà certain que les proportions numériques des partis ne seront pas sensiblement modifiées avant la réunion du Parlement.

Mais il est impossible de se dissimuler qu'il se passe quelque chose de grave dans l'intérieur même de la majorité libérale. Sur les deux flancs de l'armée gladstonnienne, on dirait qu'il se prépare des défections éventuelles.

A gauche, M. Labouchère, qui ne se résigne décidément pas à son exclusion du ministère, annonce à satiété qu'il se réserve toute son indépendance au sujet du projet de *home rule*, qu'il ne consentira nullement au maintien de la totalité de la députation irlandaise au Parlement de Westminster et qu'il n'entend pas souscrire, pour l'amour de l'ilesœur, à l'ajournement indéfini des réformes proprement anglaises que réclame la démocratie britannique.

En vain on lui rappelle le mot fameux de John Bright sur l'impossibilité de faire passer trois omnibus de front à travers l'étroite arcade de Temple Bar. Il ne désarme point, il soutient — et le pis est que ce n'est pas sans quelque apparence de raison — que le gouvernement ne pourra faire appel avec quelque chance de succès au corps électoral, dans le cas trop probable d'un conflit avec la Chambre des lords, que s'il a ajouté comme lest à un programme purement irlandais quelques mesures d'ordre démocratique général.

Sur ce terrain le spirituel rédacteur du *Truth* aura pour lui le petit groupe des députés ouvriers et l'on peut compter que les unionnistes, qui manifestent depuis leur chute un intérêt tout nouveau et fort édifiant pour la cause du travail et pour les réformes intérieures, ne se feront pas faute de prêter les mains à la tactique des radicaux.

D'autre part, il se manifeste à la droite de M. Gladstone des tendances également menaçantes. Un député gallois, qui a probablement puisé dans son amer désappointement de ne pas obtenir une place digne de ses ambitions dans le nouveau ministère le courage d'avoir des convictions autonomes et de les exprimer, sir Edward Reed, a publié un long factum dans lequel il réduit le *home rule* qu'il se déclare prêt à voter conformément à ses engagements aux proportions d'une mesure de gouvernement local peu distincte à l'œil nu de celle de M. Balfour.

Il y a là tous les éléments de l'un de ces schismes que l'on désigne en Angleterre sous le nom biblique de *grotte d'Adullam*, en souvenir de la guerilla formée par le roi David contre Saül, et qui sont demeurés célèbres dans l'histoire parlementaire depuis la création par MM. Lowe et Horsman, en 1866, du fameux parti comparé par John Bright à « un terrier écossais si couvert de poils qu'on ne sait où se trouve sa tête, où se trouve son arrière-train ».

Qui vivra verra. Il faudra une habileté presque surhumaine au cabinet pour rédiger un projet de *home rule* propre à la fois à obtenir l'assentiment de la députation irlandaise, appoint nécessaire de la majorité, celui de M. Labouchère et celui de M. Edward Reed.

La tâche assurément n'est pas au-dessus des forces de M. Gladstone et de M. John Morley. On s'explique cependant la sobriété avec laquelle les hommes d'Etat responsables parlent pour le moment des chances de succès de leur politique.

M. John Morley, l'autre jour, s'est contenté de dire à ses électeurs de Newcastle qu'il n'y avait pas lieu de désespérer et lord Rosebery, hier, a exprimé le modeste espoir que les plans ministériels, s'ils devaient déplaire à beaucoup, ne laisseraient pas de satisfaire plusieurs. L'ambition n'est certes pas outrecuidante.

Le socialisme chrétien

M. Henri Jacottet, un Neuchâtelois fixé à Paris, entreprend dans la *Suisse Libérale* l'analyse d'un ouvrage qui vient de paraître dans cette ville. (Henri Joly, *Le socialisme chrétien*. Paris, Hachette et Cie, 1892.)

I

La morale chrétienne, on le sait, n'est liée à aucune condition de législation civile, ni de régime social. Le christianisme recommande l'obéissance aux lois existantes, moyennant qu'elles ne rendent pas impossible l'accomplissement des devoirs prescrits. C'est dans ce dernier cas seulement « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Les devoirs que les chrétiens ont envers leurs semblables sont de deux sortes : les uns sont négatifs : « ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'ils nous fissent, ne rien prendre donc de ce qui est à eux » ; les autres positifs : être charitables et bienfaisants, c'est-à-dire donner aux autres une part de ce qu'on a. Voilà ce que l'Evangile impose à tous les fidèles. Quant à cette vertu plus haute le renoncement à tous les biens terrestres, il l'accepte et la loue, mais ne l'impose pas. « Jésus recommande à ses apôtres la vie commune et le partage des biens ; mais ce mode d'existence, précisément parce qu'il est parfait, ne peut être le lot de tous; et celui, qui y prétend témérairement est plus coupable que celui qui vit modestement de l'existence de tous. »

Ainsi le christianisme dans sa forme primitive, ne condamne ni la propriété individuelle, si elle est acquise par des moyens légitimes, ni par conséquent l'inégalité des biens, dans laquelle il voit la condition nécessaire de l'existence terrestre. Lorsque plus tard il eut pour lui la majorité et la reconnaissance officielle, nous le voyons tendre à réformer peu à peu la législation civile dans le sens de ses principes : il fait ce qu'il peut pour adoucir l'esclavage, et ensuite ponr le supprimer. Mais il ne songe pas à assimiler à l'esclavage l'état de prolétaire ou de salarié ; il ne touche pas à la propriété individuelle, tout en continuant à honorer ceux qui s'en dépouillent « pour le royaume de Dieu ». Quoiqu'on en ait dit, et les textes cités par M. Joly paraissent probants, aucun des Pères de l'Eglise ne s'est déclaré partisan de la communauté des biens. Ceux mêmes qui admiraient le plus Planton n'ont cessé de railler sa *République*.

Leur enseignement, conforme à l'Evangile, a été de prêcher la bienfaisance aux riches, la résignation aux pauvres. Ils ont flétri les abus de la richesse, ils ont même condamné formellement le prêt à intérêt. Mais il faut remarquer que cette condamnation, qui serait empreinte de socialisme dans une société industrielle comme la nôtre, ne pouvait avoir dans leur bouche le sens qu'elle aurait aujourd'hui. Pour eux l'inégalité des richesses n'est point contraire au droit naturel, et le législateur n'ai ni le pouvoir ni le devoir de la supprimer. Mais, comme l'origine de cette inégalité n'est point explicable, aucune louange ne doit être attachée à la richesse, aucun blâme à la pauvreté : « Il faut une certaine hypocrisie, dit saint Grégoire de Nazyance, pour prétendre que si quelqu'un est pauvre et malheureux, c'est que Dieu l'a voulu. Dans l'autre monde, sans doute, c'est la vertu qui sera heureuse et le péché qui sera malheureux. Mais ici-bas la distribution des biens et des maux est le secret de Dieu. »

La conclusion est claire : la doctrine chrétienne, exposée dans l'Evangile, expliquée par les Pères, n'implique nullement le socialisme. Et nous en trouvons une nouvelle preuve, *a contrario*, dans le fait que ce sont les doctrines condamnées par l'Eglise, le gnosticisme, le manichéisme et ses diverses sectes qui ont prétendu, au nom de principes étrangers au christianisme, établir la communauté des biens et la communauté des femmes. Dans sa première forme, le socialisme chrétien n'est représenté que par des hérésies.

Nous avons suivi la démonstration de M. Joly, et nous la croyons exacte. Il est certain que le christianisme, visant surtout au perfectionnement intérieur, et n'envisageant la terre que comme un séjour de passage, dans lequel la souffrance même peut devenir un bien, n'a pas songé à refondre la Société, à demander aux lois civiles de créer cet état idéal, où il n'y ait ni riches ni pauvres.

S'ensuit-il qu'il doive demeurer indifférent aux réformes sociales? Nous ne le pensons pas. L'esprit chrétien, au contraire, fait de justice et de charité, ne peut que les accueillir avec joie, si elles ne lèsent aucun droit véritable. C'est une erreur de croire que les conditions de la vie terrestre étant nécessairement mauvaises, il faille se résigner à toutes les injustices de la société, sauf à en espérer la réparation dans un autre monde, où tout sera renversé, où les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers. Ce sont des idées que les grands prédicateurs du XVIIe siècle ont éloquemment développées. « Mais, dit fort bien M. Joly, ne suffit il pas de dire qu'elles seront toujours à méditer dans les cas inévitables et nombreux où l'injustice aura triomphé aux dépens de la vertu méprisée et appauvrie? Faut-il donc croire que le chrétien doive traverser le monde sans chercher à y réconcilier la force et la raison, à y purifier la boue, à y diminuer les injustices, à abréger la distance qui sépare les pauvres des riches, à empêcher enfin qu'on ne les mette partout, dans cette vie comme dans l'autre, à deux pôles infiniment éloignés? »

On peut conclure ainsi, des propres termes de notre auteur, lequel, on le sait, n'est pas socialiste, que si le christianisme n'implique pas le socialisme, il ne le repousse pas non plus, du moins, dans une certaine mesure. Si les lois civiles, sans violence et sans injustice, assurent aux ouvriers un meilleur salaire, arrivent à supprimer, non la pauvreté, mais au moins la misère ; si d'autre part elles répriment les abus de la spéculation, et même de la concurrence, il n'y a là rien qui ne soit conforme à ses principes. La seule condition qu'il puisse mettre à approuver ces réformes, c'est qu'elles se fassent dans un esprit de paix et d'entente. Pour le reste, le chrétien, en tant que chrétien, doit garder une stricte neutralité. C'est au législateur qu'il appartient de choisir entre les divers systèmes, d'en trouver la meilleure application, celle qui lèsera le moins d'intérêts, et assurera le mieux la marche de la société.

L'Eglise et les socialistes catholiques d'aujourd'hui se sont-ils maintenus sur ce terrain? Pour l'Eglise, on peut répondre affirmativement, puisque son chef a parlé. L'encyclique de Léon XIII, tout en appuyant le principe de certaines réformes sociales, reste même en deça du socialisme proprement dit. Mais quelques-uns des hauts dignitaires qui ont parlé des mêmes questions, avant ou après le pape, se sont montrés plus hardis et plus téméraires, et le socialisme chrétien a trouvé en eux des adeptes à peine déguisés.

Il nous reste à voir en quoi consiste cette école nouvelle. Mais, disons-le au préalable, et cela ressort, croyons-nous, de notre analyse, les mots de « socialisme chrétien » exprimeront une idée fausse s'ils signifient un socialisme « tiré du christianisme ». Au contraire, ils pourront avoir un sens, si on les définit : un socialisme « concilié avec les principes chrétiens ». C'est là, on le comprend, chose toute différente. Si donc une école socialiste vient nous dire « que le christianisme n'indique pas seulement le but à at-

teindre, mais donne à la société les moyens de faire régner la justice complète par une organisation où toutes les lois de l'Etat seront mises au service de l'Eglise et de son action sociale », nous repousserons ce programme de toutes nos forces : comme faux en son principe, nous l'avons vu ; comme impossible à réaliser dans notre Etat moderne, devenu définitivement laïque ; comme dangereux, parce qu'il peut conduire au plus intolérable des despotismes.

Si, en revanche, les vrais chrétiens d'aujourd'hui viennent prêter leur appui, au nom même de leurs principes chrétiens, à une série de réformes entreprises en dehors de tout esprit théocratique, nous ne pourrons qu'y applaudir. Le monde actuel a tout à gagner à un rapprochement entre la religion et les classes ouvrières. Mais ce rapprochement, bien naturel, doit s'opérer « en esprit et en vérité », ne pas faire de dupes, ne pas aboutir, comme en 1848, à d'amères désillusions.

Henri Jacottet.

Nouvelles étrangères

France. — La levée des scellés a commencé mercredi matin dans l'appartement du baron de Reinach. Les papiers saisis seront remis à la commission d'enquête.

Les nouvelles interrogations n'apprennent rien de neuf.

— L'extrême gauche réunie pour examiner la proposition Pourquery de Boisserin a décidé avant de prendre une décision de permettre à la commission de s'entendre avec M. Bourgeois au sujet des pouvoirs de la commission.

— Cent cinquante députés républicains se sont réunis mercredi après midi pour examiner la situation ; ils ont décidé de former un groupe permanent intitulé : « Alliance républicaine ». Le bureau sera élu à chaque séance ; la réunion a décidé de voter contre la proposition Pourquery de Boisserin.

Allemagne. — Le Reichstag continue la discussion sur le projet de loi militaire. M. de Manteuffel dit que les appréciations de M. de Caprivi sur le congrès du parti conservateur proviennent de comptes rendus inexacts sur ce congrès. Il va de soi que le parti conservateur dédaigne de faire de la démagogie. Les conservateurs n'ont jamais fait dépendre leur attitude en face du projet de loi militaire de concessions à obtenir dans d'autres domaines.

M. de Caprivi répond que le compte rendu de la *Gazette de la Croix* devait faire croire que le congrès avait exprimé ses sympathies pour l'homme qui vient d'être condamné et qui a insulté l'armée allemande (*Oho !* sur les bancs conservateurs). Il prend acte avec satisfaction de la déclaration que le parti ne se rend pas solidaire de ces assertions.

M. Lieber constate que le centre n'accepte pas le projet militaire dans son ensemble, et qu'il n'a pas non plus l'intention d'entrer dans la voie de cette réorganisation toute nouvelle de l'armée. Il ajoute que le centre ne songe nullement à pousser au pouvoir temporel du pape, au détriment de la Triple alliance.

Sur la proposition de M. Osann, national-libéral, le projet est renvoyé à une commission composée de vingt-huit membres.

Angleterre. — Plusieurs journaux rapportent que sir John Bridge, le magistrat qui a prononcé l'extradition de l'anarchiste Français, en cour de Bow street, à Londres, aurait quitté secrètement son domicile à cause des menaces anonymes qui lui ont été adressées de différents côtés et serait allé se loger ailleurs incognito.

— On mande de Londres qu'une pétition sera adressée au comité de la Bourse à l'effet d'obtenir la fermeture de cet établissement la veille de Noël.

— Plusieurs journaux hebdomadaires et illustrés anglais, afin d'augmenter le nombre de leurs lecteurs, avaient imaginé l'expédient suivant :

Ils publiaient une phrase dont ils laissaient en blanc le mot principal. Les lecteurs devaient trouver ce mot, qu'ils envoyaient accompagné d'un shilling. L'argent ainsi recueilli était distribué entre ceux qui avaient donné le véritable mot.

Ce jeu avait pris un développement extraordinaire. Certains journaux refusaient toutes les semaines des sommes énormes, et l'on a vu des individus gagner avec un shilling plusieurs milliers de francs.

L'autorité judiciaire a vu là une infraction à la loi défendant les loteries. Elle a choisi un de ces journaux, et l'a poursuivi. Les propriétaires et les imprimeurs de ce journal ont été appelés aujourd'hui devant sir John Bridge, magistrat du tribunal de Bow street.

L'affaire excitait une grande curiosité. La salle d'audience était pleine de journalistes.

Le juge a déclaré que le jeu en question constituait nettement une infraction à la loi sur les loteries.

Etats-Unis. — M. Shipman, représentant du Michigan, a présenté un bill suspendant l'immigration aux Etats-Unis pendant cinq ans. Le bill n'affecte pas l'immigration canadienne.

— M. Jay Gould, qui vient de mourir, avait contracté avec une compagnie d'assurance sur la vie, une assurance qui s'élevait à quatre millions de dollars.

— M. Philippe Armour, le richissime Américain, a fait don à la ville de Chicago d'une magnifique construction destinée à une école professionnelle qui sera appelée institution Armour. De plus, le donateur a fait présent à la ville d'une somme de sept millions de francs à titre de dotation du nouvel institut.

Chronique suisse

Transports internationaux par chemins de fer. — La Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, du 14 octobre 1890, prévoit la publication d'un *Bulletin* qui paraîtra mensuellement en français et en allemand par fascicules distincts pour chaque langue et contenant au moins trois à quatre feuilles brochées in 4°. Elle comprendra deux parties, l'une officielle, l'autre destinée aux communications de nature générale.

La partie officielle renfermera :

La convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer du 14 octobre 1890 avec les annexes et les modifications qui pourraient y être apportées ;

les lois, règlements, arrêtés et autres communications des gouvernements intéressés, ayant trait à la convention internationale ;

les communications des compagnies de chemins de fer au sujet du trafic international ;

les sentences arbitrales prononcées par l'office central dans les conflits entre compagnies de chemins de fer, en tant que ces sentences pourront être livrées à la publicité.

Les communications de nature générale contiendront :

des études sur le droit en matière de transports par chemins de fer ;

des jugements rendus par les tribunaux dans ce même domaine ;

des données statistiques ;

des renseignements sur le développement de la législation en matière de chemins de fer ;

des notices bibliographiques.

Pour le premier semestre, le prix de l'abonnement est fixé à 4 fr., en cas d'expédition directe par l'office central.

Exportations. — Le département fédéral des affaires étrangères (division du commerce) publie un avis concernant l'exportation de l'eau de cerises et de l'absinthe en Italie. Le procès-verbal du traité de commerce italo-suisse, du 19 avril 1892, prévoit que l'eau de cerises, jusqu'à concurrence de cinq hectolitres par an, et l'absinthe, jusqu'à concurrence de la même quantité, seront admises en Italie aux droits réduits de 25 francs l'hectolitre au lieu de 60, à condition que l'origine de ces produits soit justifiée par des certificats délivrés par les autorités compétentes. Afin de prendre les mesures nécessaires à l'application uniforme de cette disposition, le département fédéral invite les maisons suisses qui exportent en Italie de l'eau de cerises ou de l'absinthe à se faire inscrire auprès de lui, d'ici au 20 décembre, en indiquant la quantité qu'elles prévoient pouvoir exporter en Italie en 1893. Le département fera connaître aux maisons inscrites les formalités à remplir pour jouir du droit réduit de 25 francs au lieu de 60.

Arrangement franco-suisse. — La commission du Conseil des Etats s'est occupée mercredi de l'arrangement franco-suisse. Elle n'a pris aucune décision, mais on pense qu'elle présentera son rapport vendredi avec invitation au Conseil fédéral d'appliquer le tarif général aux produits français dès le 1er janvier 1893, si, à cette date, les Chambres françaises n'ont pas ratifié l'arrangement.

Les nouvelles provenant de Paris produisent à Berne une impression des plus fâcheuses. On se demande si, dans de pareilles conditions, on peut espérer une solution quelconque à la question de l'arrangement commercial franco-suisse.

Frais d'occupation du Tessin. — La commission du Conseil national, qui s'occupe des frais de l'occupation fédérale au Tessin, est très partagée. Quatre membres voudraient faire supporter au Tessin la moitié des frais d'occupation ; deux membres se contenteraient d'un tiers des frais ; enfin, deux autres membres voudraient exonérer complètement le canton. Les partisans de la première solution proposent d'insérer dans l'arrêté la clause référendaire.

Discipline. — Mercredi matin a paru à Berne, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, une brochure à sensation, relative à la discipline dans l'armée et qui attaque certains instructeurs, lesquels sont désignés par leurs noms. Assez bien rédigée, cette brochure préconise l'élection des officiers par la troupe. On en parlait beaucoup au palais fédéral.

Assemblée fédérale

Berne, 15 décembre.

L'Assemblée fédérale, réunie ce matin dès 8 heures, sous la présidence de M. Forrer, a entendu d'abord lecture de la lettre de démission de M. Numa Droz.

M. Schaller, président du Conseil des Etats, se fait l'interprète des sentiments de gratitude des Chambres et du peuple suisse envers M. Droz, et propose qu'une lettre de remerciements lui soit adressée pour les services qu'il a rendus au pays pendant dix-sept ans.

L'assemblée se lève en témoignage de reconnaissance.

Puis elle passe aux nominations suivantes :

Conseiller fédéral

(en remplacement de M. Droz)

M. Lachenal est élu par 139 voix sur 169 votants.

Obtiennent des voix : MM. Comtesse 22, Ador 6, Lardy 1.

Président de la Confédération pour 1893

M. Schenk est élu par 152 voix sur 168 votants.

Vice-Président

M. Frey est élu par 90 voix.

Tribunal fédéral

pour la IVe législature allant du 1er janvier 1893 au 31 décembre 1898

Sont tous réélus, les membres et les suppléants, savoir :

MM. Hafner, Henri, de Zurich.
Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
Broye, Jean, de Fribourg.
Stamm, Henri, de Schaffhouse.
Bläsi, Joseph, d'Ædermannsdorf (Soleure).
Dr Morel, Joseph-Charles-Pancrace, de Wyl (St-Gall).
Soldan, Charles, de Belmont (Vaud).
Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
Soldati, Augustin, de Neggio (Tessin).

Suppléants

MM. Häberlin, Henri, de Bissegg, à Weinfelden.
Pictet, Gustave, de et à Genève.
Dr Winkler, Johannes, de et à Lucerne.
Holdener, Fridolin, de et à Schwytz.
de Stoppani, Léon, de Ponte-Tresa, à Lugano.
Dr Sträuli, Emile, de et à Winterthour.
Dr Brenner, Ernest, de Bâle.
Dr Schmid, François, d'Altorf.
Dr Lutz-Müller, J.-G., de Thul.

*
**

(*Par dépêche*)

Séance de relevée à 3 heures.

Président du Tribunal fédéral pour 1893-1894

M. le Dr Henri Hafner, juge fédéral.

Vice-Président

M. Broye, Jean.

Elle a tranché ensuite le conflit de compétence existant entre le Tribunal et le Conseil fédéral au sujet de la décision à prendre à l'égard des obligations soulevées par les compagnies du Gothard et du Nord-Est, concernant la fixation des droits de concession pour les années 1888 et suivantes, en faveur du Conseil fédéral.

*
**

M. Adrien Lachenal

Le nouveau conseiller fédéral genevois est né à Genève en 1849 ; il est fils de Jacques Lachenal, ancien huissier, originaire de Compesières. M. Lachenal est né catholique-romain,

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 33

LOUIS BREUIL

PAR

Henry Gréville

— Veux-tu que nous rentrions ? dit Marine en l'interrompant ; je suis très fatiguée.

Il lui jeta un regard reconnaissant et se leva.

— A bientôt ! lui dit Marc en lui serrant la main.

— Merci, répondit Breuil avec le même sourire navré.

Ils se retirèrent sans bruit. Un instant après, Robin dit à Marc :

— Il est très gentil, ce monsieur qui était là ; c'est votre beau-frère ?

— Non. C'est le mari de ma cousine, de la sœur de Daniel.

— Où était-il pendant la guerre ?

Marc hésita un millième de seconde, puis répondit :

— Dans l'Est.

Robin n'insista pas ; peu lui importait d'ailleurs, et Marc n'en fut pas fâché, car, avec le courage de ceux qui ne savent pas ce que coûte un mensonge, il se demandait s'il n'allait pas, pour justifier Breuil, inventer un roman de toutes pièces.

Le lendemain, Breuil demanda à sa femme s'il lui serait indifférent de retourner à Châteaudun. Marine y consentit d'autant plus volontiers qu'après ce qui s'était passé la veille, plus que jamais elle se sentait pleine de craintes mal définies. Ils rentrèrent dans leur maison solitaire, au bord du Loir grossi par des pluies récentes et dont les flots menaçaient, si la crue continuait, d'envahir les pelouses. Là au moins, dans la tristesse des jours gris, ils auraient le silence et la paix, si nécessaires aux cœurs troublés.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

XVIII

Pendant quelques jours, Louis sembla s'occuper uniquement de soins matériels : la maison, les communs, le jardin, la crue du Loir paraissaient occuper toute son attention ; on le voyait aller et venir d'un air affairé comme au temps où il surveillait les travaux de son installation. Marine savait bien quel cuisant souci se cachait sous ce semblant d'activité ; elle sentait qu'il n'avait pas envie de rester seul avec elle, qu'il craignait plus encore d'être seul avec lui-même, et que, jusqu'au moment où il aurait repris son équilibre, toute tentative serait inutile pour le calmer.

La jeune femme souffrait cruellement ; assise à la fenêtre du joli salon, où elle occupait ses doigts à quelque ouvrage d'aiguille, elle regardait Louis arpenter les allées de son jardin. Il s'arrêtait devant un massif et paraissait absorbé dans la combinaison de nouvelles plantations pour l'été ; *mais elle savait que la pensée de son mari était bien loin de là* ; elle entendait dans son cerveau fatigué, comme il l'entendait lui-même dans le sien, la terrible épithète de Robin : « Pantouflard ! »

Grotesque et terrible, cette épithète qualifiait bien ceux qui s'étaient désintéressés de la chose publique d'abord, de la patrie ensuite. Ils avaient déclaré la patrie perdue dès le premier jour et n'avaient plus eu qu'un souhait : la paix ! qui leur rendrait le repos moral. Ils sont rares, ceux qui ne craignent pas la souffrance ; les pantouflards de 70 avaient peur de la guerre comme d'une rage de dents, et ils l'avaient subie avec la résignation bourrue qu'on met à supporter les calamités contre lesquelles on ne se roidit point. Breuil sentait bien qu'il avait souffert pour ceux qui souffraient ; sa main avait toujours été ouverte pour donner, et le retour dans ce pays ravagé avait fait saigner toutes les fibres de son âme... Mais les apparences étaient contre lui. Comment prouver à ceux qui le condamnaient que son cœur n'avait jamais été celui d'un lâche, mais seulement celui d'un faible ? Comment expliquer, décrire les émotions délicates et secrètes qu'il avait ressenties ? S'il l'avait pu, il ne l'eût pas fait, car la pudeur de son âme l'eût empêché de parler de ces choses mystérieuses que l'on ne peut raconter, que le poëte seul a le privilège de dire parce qu'il les chante et devient alors le porte-parole de ceux qui pensent et sentent comme lui.

Sous la fine pluie implacable qui lui piquait le visage comme des pointes d'aiguille, Breuil allait, un sécateur à la main, donnant à ses rosiers la taille de mars, élaguant une branche basse à quelque jeune arbre, ne sentant ni le froid ni l'heure de la faim.

La nuit tombait ; il rentrait avec un frisson, et, comme malgré lui, vaguement, sans s'en rendre compte, il essayait de tuer la pensée par l'excès de la lassitude physique, mais sans y parvenir, car, la nuit, il restait longtemps éveillé après que sa bougie était éteinte ; et de la chambre voisine sa femme, qu'il croyait endormie et qui retenait son souffle, l'entendait s'agiter fiévreusement jusqu'à l'aurore.

Une nuit, trompée par une longue apparence de calme, elle s'était endormie ; elle fut soudain réveillée par la voix de Breuil. Avec cette angoisse qui serre la gorge dans le rêve et qui donne aux paroles une expression si effrayante, il répétait : « Pantouflard ! je suis un pantouflard ! »

Marine courut à lui et lui passa les mains sur le front pour le réveiller. Elle lui parlait en même temps, et, pendant qu'il revenait à lui, elle alluma promptement la bougie, afin de dissiper complètement les terreurs du rêve et de l'obscurité.

— Qu'est-ce que j'ai dit ? demanda Breuil, quand il la vit pencher sur lui son beau visage encore pâle d'émotion.

Elle hésita un instant, puis prit vite une décision. Mieux valait en finir, une fois ou l'autre, ils parleraient de ce mot fatal, devenu l'obsession de leurs vies : autant le faire tout de suite.

— Tu songes à cette parole de Robin, dit Marine en essuyant avec son mouchoir le front de son mari couvert d'une sueur d'angoisse. Louis, tu as tort. Un mot dit en l'air par un étranger ne devrait pas t'influencer à ce point. Depuis ce malheureux jour, tu n'es plus toi-même, et, s'il faut te dire la vérité, tu me fais beaucoup souffrir. Il faut avoir du courage, renoncer à te torturer toi-même...

— Je ne peux pas ! fit Breuil découragé. C'est plus fort que moi.

— Alors, dit Marine dans une inspiration subite, il faut que tu te mettes à travailler. Prends une occupation quelconque, entreprends un travail qui t'obligera à t'absorber loin de toi-même. Ce sera en même temps une sauvegarde et... puisque tu veux t'accuser de quelques torts, une réhabilitation !

— Ah ! s'écria Breuil en saisissant les mains de sa femme, tu me sauves ! Oui, tu as raison, je travaillerai, je ferai quelque chose, je serai quelqu'un ! Il faudra bien que tu sois un jour fière de moi ! Je te rends malheureuse, ma chère femme ? C'est vrai ! Je ne pensais qu'à mes peines, et je ne voyais pas que tu souffrais auprès de moi. Tu verras, je changerai d'existence, je me rendrai très utile... Que faut-il que je fasse ? quelle carrière me conseilles-tu de choisir ?

Les yeux de Louis brillaient de fièvre, il parlait vite avec une animation extraordinaire.

— Nous verrons cela demain, dit Marine ; maintenant il faut dormir. Je vais rester là jusqu'à ce que tu aies repris ton sommeil.

Elle s'enveloppa des plis de sa robe de chambre et s'assit auprès du lit, une main sur la couverture. Calmé par la douceur de sa voix, par la tranquillité de son sourire, Breuil ferma bientôt les yeux ; il les rouvrit deux ou trois fois pour la regarder avec un sourire heureux ; puis ses traits se détendirent et il s'endormit d'un paisible sommeil.

Quand la respiration du dormeur fut tout à fait égale, la jeune femme se leva, éteignit la bougie et retourna dans sa chambre. En passant vers la fenêtre, elle écarta le rideau et vit filtrer à travers les persiennes une lueur nacrée qui lui donna soudain soif d'air frais.

Avec mille précautions elle ouvrit la fenêtre, poussa le volet et regarda au loin.

Devant elle, la silhouette élégante du château se dessinait sur le ciel nuageux ; la lune, tour à tour couverte et découverte suivant le caprice du vent, éclairait le paysage d'une lueur incertaine. L'air chargé d'humidité sentait l'herbe et les jeunes pousses ; tout parlait à la fois de craintes et de promesses.

(A suivre.)

mais sa jeune famille est protestante. Il fit ses études à l'ancienne Académie de Genève, puis à Paris et à Heidelberg. Avocat en 1872, il présenta une thèse sur la « Succession entre époux », dont on se servit deux ans plus tard pour modifier le chapitre du code civil traitant cet objet.

Cet excellent magistrat a toujours été un veinard : fut nommé substitut en 1874 avant l'âge ; resta à ce poste pendant quatre ans, avec MM. Turrettini et Dufernex. Ouvrit une étude en 1878 ; fit rapidement sa trouée. Spécialité de la maison : les divorces. M. Lachenal a plaidé des causes criminelles restées célèbres : les affaires Lombardi, Albertin, Bernard sont les plus connues.

Entré au Grand Conseil en 1880 ; secrétaire de ce corps en 1881. Le parti radical voyant quel parti excellent il pouvait tirer du jeune et brillant avocat, le combla bien vite d'honneurs. En 1881 il fut envoyé au Conseil des Etats, et dès 1884, fait partie du Conseil national, dont il fut vice-président en 1890 et président en 1891-1892. Collabora à des lois importantes, notamment à celle sur la responsabilité civile des patrons. Représenta l'Assemblée fédérale aux fêtes de Schwytz, Lausanne et Berne ; y prononça des discours intéressants. Est rapporteur du budget fédéral pour 1893. Un des fondateurs de la Ligue contre le renchérissement de la vie. Fit constamment partie de la commission des péages ; à ce titre, prit souvent la parole dans les réunions de la chambre de commerce.

Au physique, toujours jeune. Physionomie universellement sympathique.

A Genève, l'un des soutiens les plus fervents du régime radical-libéral de MM. Favon et Gavard. Très anti-catholique, il se modèrera sans doute dans le voisinage de M. Zemp. Il est cependant universellement estimé à Genève, où sa nomination a été accueillie par une joie unanime.

Chronique locale

⁂ *Témoignage de sympathie.* — Nous apprenons que sous les auspices de la Société des fabricants d'horlogerie et de l'administration du Contrôle de la Chaux-de-Fonds, les industriels, négociants et commerçants de notre ville, ont décidé d'offrir à Monsieur le conseiller fédéral Numa Droz, une fort belle toile du peintre de la Joux-Perret, représentant un paysage du Jura en automne, destinée à lui rappeler le pays natal et en même temps témoignage de reconnaissance et d'affection pour les précieux services que cet honorable citoyen a rendus à son pays pendant les longues années où il l'a représenté au sein du Conseil fédéral.

Une délégation est partie ce matin même pour Berne, afin de remettre le souvenir en question à son destinataire, avec une lettre collective dont voici la teneur :

Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 1892.

Monsieur le conseiller fédéral Numa Droz,
Berne.

Très honoré Monsieur,

Au moment où vous allez quitter le Conseil fédéral, pour prendre la direction du Bureau central pour les transports internationaux, créé dernièrement, les soussignés ont à cœur et prennent la liberté de vous exprimer leur profonde et sincère reconnaissance, pour les éminents services que vous avez rendus à la Patrie suisse, pendant les nombreuses années de votre activité dans la première magistrature de la Confédération.

C'est avec un sentiment de vif regret que nous vous voyons abandonner la plus haute autorité du pays, où votre travail, vos aptitudes, vos capacités et votre patriotisme, vous avaient conquis la confiance, l'affection et le respect de tous vos concitoyens.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails et rappeler ici tous les traits saillants qui ont caractérisé votre laborieuse et bienfaisante activité dans les sphères fédérales. Qu'il nous soit permis cependant de signaler particulièrement la fermeté et la dignité avec lesquelles vous avez dirigé notre politique extérieure dans les circonstances les plus difficiles, en affirmant avec puissance notre indépendance absolue et sans réserve, tout en cherchant à entretenir d'excellents rapports avec les puissances étrangères.

Les traités de commerce que la Suisse vient de lier avec plusieurs pays, sont une œuvre considérable, hérissée de difficultés presque insurmontables, d'une importance capitale pour notre avenir commercial, industriel et social, et exigeant une compétence, une habileté et une énergie à toute épreuve. Cette œuvre est la vôtre et vous fait honneur.

Notre industrie horlogère vous est spécialement redevable de plusieurs lois élaborées dans le but de lui venir en aide, de la soutenir, de l'encourager, d'en faciliter le développement et d'en assurer la prospérité ; les quatre principales sont : la loi sur le contrôle des matières et ouvrages d'or et d'argent, celle sur les marques de fabrique, celle concernant les brevets d'invention et enfin la loi sur les déchets.

Vous avez sans cesse accueilli avec une extrême bienveillance les nombreuses démarches faites auprès de vous dans un but d'utilité publique et pour le bien de notre Chaux-de-Fonds. Nous saluons en vous un de ses enfants qui lui fait le plus grand honneur et dont elle est fière à juste titre.

Veuillez bien nous continuer à l'avenir, dans la mesure du possible, vos précieux conseils, quand nous prendrons la liberté de faire appel à votre concours et à votre expérience.

Permettez-nous, très honoré Monsieur, de vous offrir ce bien modeste témoignage de notre reconnaissance. Il vous rappellera le pays natal, le Jura qui vous est cher, nos Montagnes neuchâteloises, centre de travail, de franchise et de liberté, et enfin les fabricants et négociants et le commerce de la cité industrielle, du « grand village », qui se font une joie de vous l'envoyer.

Nos vœux sincères vous accompagnent dans votre nouvelle carrière. Puisse-t-elle vous donner toute satisfaction, vous procurer un peu de repos bien mérité et vous permettre de rendre au point de vue international, pendant de longues années et en bonne santé, les mêmes éminents services que ceux dont la patrie suisse vous et redevable !

En vous recommandant, ainsi que ceux qui vous sont chers, à la protection divine, nous vous présentons, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Le Comité d'initiative.

(Suivent les signatures.)

⁂ *Cours de Sténographie.* — On nous prie d'annoncer à tous les participants du cours de sténographie française que la première leçon aura lieu, vendredi 16 décembre, à 8 ½ heures du soir, au collège primaire, salle nº 16.

Toutes les personnes qui n'ont pas envoyé leur inscription et qui désireraient cependant suivre le cours sont invitées à s'y rencontrer.

⁂ *Conseil général.* — Dans sa séance d'hier, le Conseil général a adopté le budget et divers postulats que nous donnerons par le procès-verbal officiel.

⁂ *Postes.*— Nous apprenons que les colis postaux pour le Portugal via Hambourg, sont de nouveau admis à l'expédition.

⁂ *Bienfaisance.* — Le Comité des Soupes scolaires a reçu avec reconnaissance :

Fr. 50 — d'un anonyme.
21 — produit d'une collecte faite à Bel-Air à un souper d'adieux.
— 50 d'un petit élève.

Merci aux généreux donateurs.

(*Communiqué.*)

— Le Dispensaire a reçu avec beaucoup de reconnaissance un don anonyme de fr. 16, produit de la fonte d'un pochon à soupe.

(*Communiqué.*)

La Fraternité

La réunion familière convoquée pour hier soir au Stand, par un groupe de membres de la *Fraternité*, a pris les proportions d'une vaste assemblée populaire. On pouvait s'y attendre, en raison de l'émoi jeté au sein de la société par le rapport qui vient de lui être distribué, élaboré par la Commission nommée à l'assemblée générale du 3 février dernier, et qui conclut à un changement complet des bases financières de la société, pour que celle-ci puisse continuer à vivre.

De toutes nos sociétés de secours, la *Fraternité* est sans contredit l'une des plus populaires, puisqu'elle compte environ 3500 membres.

Fondée dans le but de venir en aide aux familles de ses membres au décès de ceux-ci, en percevant chez tous les collègues du défunt une modeste cotisation, les bienfaits qu'elle répandit dès le début dans les ménages lui acquirent en peu de temps des sympathies toujours plus nombreuses et toujours plus vives. Ce qu'on y voyait surtout et avant tout, c'est qu'après avoir versé une somme fort minime, on assurait aux siens, au moment où l'on viendrait à mourir, une somme de mille francs, bien supérieure aux sacrifices qu'on s'était imposés, et on mettait bravement au compte des conséquences nécessaires de la mutualité les splendides bénéfices que chacun semblait appelé à retirer du principe posé à la base de la Société.

Cette illusion était si belle qu'elle fut, depuis 25 ans, le point de départ de la fondation, en Suisse et dans d'autres pays, d'une quantité de sociétés d'assurance mutuelle au décès. Les expériences à la suite desquelles beaucoup d'entr'elles ont dû se dissoudre ont peu à peu ouvert les yeux des Comités en charge dans les « Fraternités » existantes, et leur ont fait comprendre qu'il y avait à la base de leur activité quelque chose de faux, un principe qui, au lieu de les faire vivre, les menait à la mort.

C'est nanti de constatations de ce genre, encore vagues pour elle, que la Commission nommée à l'assemblée de février dernier entreprit le travail d'études et d'informations condensé en définitive dans le substantiel et intéressant rapport rédigé par M. Eug. Lenz. C'est à ce dernier que M. Rénold Kocher, qui présidait l'assemblée d'hier, a donné tout d'abord la parole pour développer ce document.

M. Lenz formule en premier lieu les considérations générales que nous venons de rappeler, et il y ajoute celle-ci, c'est que dans société vraiment mutuelle, les avantages qui ont été conférés aux uns doivent l'être à tous sans exception. Cette condition est-elle réalisée par notre *Fraternité* telle qu'elle est constituée ? Evidemment pas, puisque la Société, qui contracte envers chacun de ses membres l'obligation de verser mille francs à ses héritiers, a versé à ceux décédés jusqu'ici une somme de fr. 630,000, tandis qu'elle n'a perçu d'eux que fr. 85,000. Elle est donc en ce moment, quant à ses obligations envers les survivants, en déficit de fr. 545,000 (atténué par le fonds de réserve).

L'objection que le recrutement de nouveaux membres pare à cette fatale situation tombe, dit M. Lenz, en face de ce fait, que l'entrée de chaque nouveau membre ajoute mille francs aux obligations, soit aux dettes de la Société. C'est parce que la cotisation perçue au décès est fausse et de beaucoup insuffisante que des déficits se produisent. De plus, la mortalité des membres d'une société s'établit dans une proportion déterminée par des lois aujourd'hui connues et souvent vérifiées. Il n'a pas non plus été tenu compte de cette loi dans l'établissement des cotisations de la *Fraternité ;* la mortalité y a augmenté de 1 à 2 %, soit du double, et augmentera encore, et la cotisation, de fr. 4 au début, est aujourd'hui de fr. 24 par an. L'examen approfondi de tous ces faits a conduit la Commission à rechercher, avec l'aide de spécialistes compétents, les bases nouvelles sur lesquelles les membres actuels de la *Fraternité* devraient asseoir leurs cotisations pour que la Société soit à même de remplir envers tous les obligations qu'elle a contractées à leur égard.

M. Lenz relève encore deux points au sujet du tableau des cotisations qui clôt le rapport, et qui sont calculées pour chaque classe d'âge des membres de la Société supposée reconstituée. C'est que chacun de ces chiffres reste *invariable* pour celui qui est entré dans la Société à l'âge correspondant à ce chiffre. Ainsi, un homme entré à 18 ans paiera toute sa vie fr. 18 pour une indemnité de fr. 1000, un homme entré à 25 ans toute sa vie fr. 25, et ainsi de suite.

En outre, la perception continuerait à se faire par quinzaines, et non pas en une fois, comme on l'a cru parce que le rapport dit : dès le 1er janvier. Cette date est simplement celle d'où la commission aimerait à faire partir le nouveau tarif.

Après cet exposé M. Louis Calame-Colin réfute brièvement, mais clairement, les objections qui lui sont parvenues au sujet de ce rapport. Il s'attache entr'autres à démontrer que c'est en se transformant sur les bases nouvelles que la *Fraternité* restera vraiment mutuelle, parce que les charges seront réparties de la seule manière équitable, — et vraiment démocratique, parce qu'elle restera meilleur marché que les assurances sur la vie contractées par les Sociétés d'actionnaires.

Les deux orateurs concluent, d'accord avec la Commission, à ce que le fonds de réserve de la Société soit employé à couvrir le supplément de cotisation des membres âgés de plus de 50 ans, qui resterait fixée pour eux à 42 fr. par an, comme celle des hommes entrés à 50 ans.

⁂

Le sentiment qui se fait plus ou moins jour dans l'assemblée est tout à la fois celui d'une déception profonde à l'égard de croyances considérées comme positives, et celui d'une confiance pleine et entière dans les chiffres présentés et dans les efforts tentés par le Comité pour replacer la Société sur des bases vraies. Nous renonçons à relever tout ce qui s'est dit après les deux premiers discours. L'immense majorité des membres reconnaît que les tarifs doivent être modifiés. Ce qui paraît difficile à résoudre, c'est l'emploi du fonds de réserve, que les uns voudraient partager entre les membres actuels, d'autres affecter conformément aux propositions du Comité.

Nous nous garderons bien de nous prononcer dès à présent sur ce point important. Nous croyons que toute la question a besoin d'être encore étudiée par les membres de la Société, par la lecture attentive du rapport, et, au besoin, dans une série de réunions ultérieures. Nous avons trouvé extrêmement concluantes les raisons données par M. James Perrenoud, simple membre de la Société, à l'appui des réformes proposées par le Comité. Nous avons été très heureux d'entendre M. le Dr Bourquin répondre à un citoyen qui déclarait qu'en se transformant, la *Fraternité* cesserait d'être accessible aux ouvriers, que tout au contraire elle le serait comme par le passé, parce que, comme ils l'ont fait jusqu'ici, les « bourgeois » continueront à en être, non pour en retirer des avantages personnels, mais pour être solidaires des ouvriers et diminuer le chiffre des cotisations de ceux-ci en leur apportant les leurs. Plusieurs orateurs ont déclaré en outre qu'il allait se former au sein de la Société un groupe de membres qui abandonneraient à la caisse commune l'indemnité à laquelle leur famille aurait droit. Enfin M. Jules-Aug. Dubois a demandé au Comité de vouloir bien retarder l'assemblée générale prévue pour mardi prochain, et nous appuyons vivement cette dernière proposition.

Nous reviendrons autant qu'il le faudra sur cette grave question, et nous accueillerons volontiers, dans la mesure possible, les idées qu'elle fera surgir. Pour aujourd'hui, nous remercions chaleureusement le Comité et la Commission d'avoir courageusement révélé à la Société la situation telle qu'elle est, et de lui avoir proposé des remèdes qui, si durs soient-ils à prendre, nous paraissent propres à la sauver. Il ne reste qu'à voir s'il est encore possible de les adoucir.

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 14 décembre. — D'après une dépêche de l'*Ostschweiz*, M. Marti quitterait le Conseil d'Etat et serait nommé directeur de la Banque cantonale.

Service télégraphique de L'IMPARTIAL

Londres, 15 décembre. — Un accident s'est produit aux houillières de Bamfurlong près Wigan.

De 240 hommes, qui étaient dans un puits, on n'en put remonter qu'une vingtaine, à demi asphyxiés.

On craint que tous les autres aient péri.

Vingt cadavres sont déjà remontés.

Bibliographie

La Chaux-de-Fonds, capitale industrielle et commerciale de l'horlogerie, par Louis Marchand.— La Chaux-de-Fonds, imprimerie du *National suisse*.

Ce simple opuscule, de M. Louis Marchand, donne un aperçu condensé, mais exact, de notre localité, de son aspect, de son caractère, de son industrie, et des renseignements utiles relatifs à cette dernière. Il donne les noms des membres de la Société des fabricants d'horlogerie et l'ordre alphabétique des rues. Il sera consulté utilement par nombre d'habitants de la localité même et surtout par les industriels et ouvriers appelés à s'y rendre souvent.

Quatre petites filles heureuses, scènes enfantines, par Mlle L. Achard, illustrations de Mlle L. Attinger. — Neuchâtel, Attinger frères. Prix 3 fr. 50.

En vente à l'imprimerie Courvoisier.

Voici un gentil volume, bien écrit et surtout à la portée des enfants, auxquels il s'adresse, c'est-à-dire de neuf à dix ans... et au-dessous.

Les leçons qui s'en dégagent sont simples et sans pédanterie, et les pittoresques dessins de Mlle Attinger donnent aux scènes principales du récit une forme qui répond sûrement aux conceptions que s'en feront les petits lecteurs.

Demandez le numéro spécimen gratuit du TRADUCTEUR à l'Imprimerie A. Courvoisier

BANQUE FÉDÉRALE, Chaux-de-Fonds
(Société anonyme)

Cours des Changes, le 16 Décembre 1892.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance demande	Courte échéance offre	Trois mois demande	Trois mois offr.
France	2½	99.92½	.....	100.—	—
Belgique	2½—3	99.85	.....	99.90	
Allemagne	4	123.55	.....	123.75	
Hollande	2½—3	208.—	.....	208.10	
Vienne	4	209.—	.....	209.10	—
Italie	5	96.35	.....	96.55	
Londres	3	25.12½	.....	25.14	
Londres	chèque	25.13	.....	—	
Russie	6	2.45	.....	—	
BBque Français	pr 100	100.—			
BBanque Allemands	pr 100	123.55			
20 Mark or	pr 100	24.70			
B-Banque Anglais	pr 100	25.10	—		—
Autrichiens	pr 100	208.80			
Roubles	pr 100	2.45			
Dollars et coup.	pr 100	5.12	—		
Napoléons	p. 20 fr.	100.05			

Escompte pour le pays 3 %.

Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable et ne sont valables que pour le jour de leur publication, sous réserve de variations importantes.

Nous donnons tous nos soins aux ordres de Bourse qui nous sont confiés.

Nous donnons, sans frais, des délégations à trois jours de vue sur nos Comptoirs en Suisse, Berne, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Sion et Zurich, et des chèques au cours du jour sur notre Succursale de Paris.

☛ Il arrive très fréquemment que l'on nous demande l'indication d'adresses concernant des annonces qui portent la mention :

« ***S'adresser sous initiales...*** »

Afin d'éviter toute démarche inutile, nous rappelons que dans ce cas, l'on doit adresser les offres **par écrit** au bureau du journal, en indiquant sur l'enveloppe les initiales ou chiffres mentionnés dans l'annonce. Nous transmettons ensuite à nos commettants les offres qui nous sont parvenues.

Administration de l'IMPARTIAL.

☛ *L'IMPARTIAL est en vente dès 7 ½ heures du soir, au magasin d'épicerie Chautems, rue de la Place d'Armes nº 14 a.*

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Avis officiels
DE LA
Commune de la CHAUX-DE-FONDS

Le public est avisé que le Conseil communal a fixé une taxe de **5 centimes** pour toute demande de renseignements nécessitant une recherche dans les registres du Bureau de la Police des habitants.

14789-3 **Conseil communal.**

ÉGLISE INDÉPENDANTE
de La Chaux-de-Fonds

Ensuite de démission honorable du titulaire, un concours est ouvert **jusqu'au 31 courant** pour les fonctions d'**ORGANISTE** de l'Eglise indépendante de la Chaux-de-Fonds.

Les organistes, qui auraient l'intention de se présenter, trouveront chez M. **Louis Calame-Colin, rue du Parc 8,** tous les renseignements relatifs à cet emploi.

La Chaux-de-Fonds, le 9 Décemb. 1892.

14565-3 **Le Conseil d'Eglise.**

VUILLEMIN-MATHEZ
18, Rue des Fleurs
CHAUX-DE-FONDS

Spécialité de Boîtes acier
GENRES SOIGNÉS

Rhabillages de Boîtes
DE TOUS GENRES 14531-1
Or, Argent et Acier

Travail prompt et soigné.

HORLOGERIE. Un bon horloger connaissant toutes les parties de la montre, entreprendrait quelques cartons de démontages et remontages par semaine. Ouvrage fidèle.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 14568-1

Magasin A. Lemrich
16, Rue de la Serre, 16

En vue des Fêtes de Noël et Nouvel-An, reçu un choix de

TABLIERS NOIRS
à des prix très bas

A la même adresse, Mlle **Alice Lemrich** ayant fini ses apprentissages de couture et cours de coupe, se recommande pour tous les ouvrages de sa profession, tels que : Robes, Confections pour dames et enfants, Chemises pour messieurs et dames, ainsi que des machines à coudre de confiance. 14352-2

M. Bouvet, Opticien
rue de la Serre 39, Chaux-de-Fonds, prévient son honorable clientèle et le public en général, qu'il est de retour de ses achats habituels, et s'occupera à l'avenir de la fabrication de lunettes et binocles tous genres et à tous prix, pour toutes les vues les plus difficiles et suivant ordonnance des docteurs oculistes. Article tout à fait nouveau et soigné. Baromètres, thermomètres, longues-vues, Jumelles. Grand choix. Enfin tous les articles d'optique. Il se charge de tous les rhabillages concernant sa partie, et se rend sur demande à domicile. 12326-5

Un stock de **MONTRES** en tous genres à prix réduits. Se recommande.

COMESTIBLES
Albert Steiger
4, Rue de la Balance 4.

Superbes **TRUITES saumonées, Brochets, Perches, Féras, Palées, Bondelles, Lottes, Soles** extra, **Soles** à 1 fr. la livre, **Merlans,** etc., etc., le tout à prix vraiment réduits.

Lièvres du pays, **Lièvres** étrangers et **Lièvre marinés** au détail, **Chevreuil, Canards sauvages** depuis 2 fr. la pièce, **Sarcelles, Bécasses** depuis 2 fr. 90.

Huîtres fraîches
VIN de CHABLIS
Spécialité **ESCARGOTS**
Mode Bourgogne
préparés par la maison même avec le plus grand soin et une propreté absolue. 14566-2

Arrivages réguliers de
VOLAILLES DE BRESSE

Vente aux prix de fabrique des **excellentes TERRINES de foie gras de Brüderlin.**

Se recommande, ***A. Steiger.***

COUTURIÈRE. Une bonne couturière se recommande pour de l'ouvrage à la maison et pour aller en journée. — S'adresser chez Mme Widmer, rue de l'Industrie 1, au pignon. Pour renseignements, s'adresser à Mme Pfeiffer, rue du Puits 4. 14675-2

Maison de l'Enfant Prodigue
CHAUX-DE-FONDS

Seule maison correspondante de L'ENFANT PRODIGUE de Genève.

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, ainsi que le public en général, que la collection de *Vêtements d'hiver* est très bien assortie. Choix considérable en tous genres et dans tous les prix. Confection extra soignée.

Aperçu du prix-courant :

Vêtements cérémonie, depuis	*65 à 85 francs.*
Vêtements fantaisie, depuis	*38 à 90 francs.*
Pardessus droit et croisé, depuis	*29 à 80 franco.*
Pardessus pèlerine et capuchon, depuis	*38 à 75 francs.*
Pantalon, depuis	*10 à 28 francs.*
Robes de chambre, depuis	*22 à 55 francs.*
Coins de feu, depuis	*18 à 35 francs.*

Rayon spécial pour Enfants.

Téléphone 14467-3 Téléphone

Au Magasin de
Vannerie, Boissellerie et Brosserie
PLACE DU MARCHÉ

Reçu un Assortiment complet de **Vannerie fine,** garnie et non garnie, Tables et Corbeilles à ouvrages, Porte-journaux, Hottes fantaisie, Porte-brosses, Corbeilles à papier, Poufs à linge, Paniers à bois, Casiers à musique, Fantaisies pour fleurs, Jardinières, Cache-pots.

Paniers de dames, Bourriches, Paniers et Hottes d'enfants.

Boissellerie tournée et sculptée, Porte-linges, Porte-journaux, Porte-manteaux, Porte-clefs, Armoires à clef. Pharmacies, Boîtes de toilettes, Tambours à broder, Dévidoirs, Tables, Guéridons pour recouvrir, Cassettes, etc.

Tables servante, Plateaux plats à tartes, Dessous de carafes, de théières et de verres, Paniers à pain. Milieux de table. — *Tous ces articles avec fond faïence peint.*

Meubles d'enfants et de poupées, Berceaux en osier, bois et fer, Poussettes, Chars en tous genres, Glisses, Chaises, Tables, Commodes, Armoires, beau choix de Potagers et autres Jouets d'enfants.

☞ **Le Magasin est toujours bien assorti en Vannerie, Boissellerie et Brosserie ordinaire, Coupons, Hottes et Vannottes pour boulangers.** 14457-7

CONFISERIE - PATISSERIE
V. Deladœy
2 — rue de la Balance — 2.

Grand assortiment de Nouveautés en CARTONNAGES, VANNERIE et SURPRISES diverses pour bonbonnières.

Décors de tous genres pr Arbres de Noël, tout à très bas prix.

Se recommande pour toute fourniture concernant sa profession. — **Travail soigné. Prix modérés.** 14510-5

— Téléphone —

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE
deux maisons d'habitation

Pour sortir d'indivision, les hoirs de feu M. **Louis-Ange NICORA,** exposeront en vente, aux enchères publiques, par voie de minute, et séparément, les deux immeubles qu'ils possèdent à la Chaux-de-Fonds, savoir :

1er LOT. — Cadastre Art. 1043. **Bâtiments et dépendances,** de **442** m.².

Cet immeuble consiste en une **maison d'habitation** portant le **Nº 16 de la rue Fritz Courvoisier,** qui renferme une **BOULANGERIE AVEC FOUR NEUF ET DEBIT,** un **magasin** et des appartements ; elle est assurée pour r. **24,000 (four récent non compris)** ; un **petit bâtiment** à usage **d'écurie et remise,** assuré fr. **400,** et de **grands dégagements** devant et derrière la maison ; le tout situé sur un passage très fréquenté, à côté de l'Hôtel du Lion d'Or et formant un **vaste chésal qui pourrait être utilisé comme terrains de construction.** Rapport actuel, fr. **2,260.**

2e LOT. — Cadastre Art. 2485. **Bâtiment et dépendances** de **429** m.².

La maison sus-assise porte le **Nº 13 de la rue Jaquet Droz** ; elle a un étage sur le rez-de-chaussée, mais est **construite très solidement, de façon à permettre aisément son exhaussement à volonté d'un ou plusieurs étages** ; elle est assurée actuellement pour fr. **46,000** et renferme de **grandes caves voûtées très sèches.** Rapport annuel fr. **3,800** susceptible d'augmentation.

Par sa **situation au centre de la Chaux-de-Fonds, sa construction moderne et solide, son grand jour** (façades des 4 côtés), elle conviendrait pour tout genre de commerce ou d'industrie.

La vente aura lieu à l'HOTEL-DE-VILLE de la CHAUX-DE-FONDS, aux conditions du cahier des charges, le **Mercredi 28 décembre 1892, à 2 heures de l'après-midi.**

S'adresser, pour visiter les immeubles, à M. **J. Chopard-Nicora,** rue Fritz Courvoisier 16, et pour les conditions de la vente, en l'**Etude** de **Eugène WILLE, notaire,** à la Chaux-de-Fonds. 14562-4

16, RUE FRITZ COURVOISIER, 16
Anciennement Boulangerie NYDEGGER

GRAND ASSORTIMENT DE
FRUITS SECS
Gros & Détail

Tels que : **Figues. — Oranges** par caisses de 490, 420, 312, 240. **Mandarines** de 25 pièces, depuis fr. **1.90. — Oranges extra,** par caissettes de 3 douzaines, à fr. **3.20** la caisse. — **Marrons.**

OIGNONS — POMMES DE TERRE — AILS 14563-8

Se recommande, **Salvador FARREL**

JOUETS

Potagers d'enfants **nouveaux, pratiques,** *très* **solides** *et à bas prix, avec casses et marmites émaillées qui ne peuvent jamais se désouder. Prix, fr.* **6.80, 9.50, 14** *et* **25** *francs.*

***Déjeuners** d'enfants en faïence, porcelaine, fer battu.*

***Fers à repasser, Fourchettes, Cuillères, Couteaux, Paniers à services, Pots** et autres accessoires pour la petite cuisine.*

Jusqu'au Nouvel-An, le magasin sera ouvert tous les DIMANCHES jusqu'à 4 heures du soir. 14330-2

1, RUE DU PUITS
chez ***J. THURNHEER.***

En Liquidation
un grand nombre d'objets pouvant être offerts pour
ETRENNES DE NOEL & NOUVEL-AN
sont à vendre au-dessous des prix de facture, chez 14570 2
Mmes SCHLEY, Place du Marché

A vendre pour affaire de famille

Dans la principale rue de Bienne, une belle **maison** de bon rapport avec

CAFÉ-BRASSERIE

Clientèle assurée. — Pour les offres, écrire **poste-restante Nº 1865 L. C. V., Bienne.** 14571-4

Zither-Harpe

Nouveauté musicale. Instrument de famille au son doux et harmonieux Tout le monde peut apprendre à en jouer en quelques heures, sans avoir besoin d'un maître.

Prix avec instruction, 12 airs divers, étui, clef et anneau, **20 fr.** — *Albums à 1 fr. 35 chaque, contenant 28 airs d'opéras l'un et 22 danses l'autre. Prospectus gratis et franco sur demande. Garantie absolue.*

14214-17 **Louis KUNTZ,**
Représentant de la maison HUG frères, à Bâle, **r. Fritz Courvoisier 23 a.**

MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition universelle Paris 1889

Etude de Henri Grosclaude
AGENT DE DROIT
Chaux-de-Fonds, Rue Jaquet-Droz 27
Locle, Place du Marché.

On demande à emprunter une somme de Fr. **32,000** au taux de 4 1/4 ou 4 1/2 % l'an, contre garantie hypothécaire en **premier rang** et de tout repos, sur des immeubles situés au Locle.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude sus-nommée. 11097-31*

BUREAU
F. RUEGGER
6, rue Léopold Robert 6.

Gérances — Encaissements
Successions — Procurations
Conventions — Naturalisations
Vente de propriétés — Assurances

UN BEAU LOGEMENT
de 3 grandes chambres avec corridor fermé, situé au soleil et au centre des affaires, est à remettre pour le 23 avril 1893.
14717 4

PAPIER CÉLESTE

Sert à purifier l'air et à parfumer les appartements. Conservation des effets, lainages et fourrures. **Préserve du choléra** et de toutes les maladies contagieuses. — En vente partout, **20 c. l'enveloppe de 20 feuilles.** — Pour le gros : **Crovetto,** 5, rue Grenus, **Genève.**

En vente à la Papeterie A. COURVOISIER, place du Marché. 7705-15

PARC 45, au 1er étage
MODES

Mlle J. REYMOND, nouvellement arrivée dans la localité, se recommande pour tous les ouvrages concernant sa profession.

Chapeaux de poupées, depuis **50** centimes.

A l'occasion des fêtes, elle a un très beau choix d'**Ouvrages** sur drap, toile, cartonnages imitation bois, etc., etc., le tout au comptant et à très bas prix. 14738 2

Volailles et Fruits de table

Dindons, Canards et **Oies** frais, à fr. 1.90 le kilo.
Raisins frais de **Turin,** à fr. 2.50 la caissette de 5 kilos.
Raisins jaunes du **Piémont,** à fr. 3.90 la caissette de 5 kilos.
Oranges de **Palerme,** à fr. 3.50 la caissette de 5 kilos.
Châtaignes fraîches, 10 kilos fr. 2.90, 20 kilos fr. 5 (H. 2587 Lg.)
Châtaignes sèches, 10 kilos fr. 4.20.
13930-1 *Morganti frères, Lugano.*

Enchères publiques
d'un atelier de monteurs de boîtes or

Il sera vendu aux enchères publiques, le **Lundi 19 décembre, dès les 9 heures du matin,** dans le local de l'atelier de monteurs de boîtes or de MM. Cornut et Huguenin, **rue du Grenier 24,** à la **Chaux-de-Fonds,** tous les outils dépendant de cet atelier, *nécessaires pour 24 ouvriers,* et comprenant, entre autres :

22 tours pour monteurs de boîtes, étaux, établis, peaux, claies, rive, laminoirs, roues, broches, jeux de grandeurs en fonte et en bronze, un coffre-fort, deux coffres anciens, plusieurs balances, un pupitre, trois *soufflets à gaz, lingotières,* bois à emboutir et à tourner, un fourneau à fondre en briques réfractaires, ainsi qu'une quantité de petits outils et d'autres objets trop longs à détailler.

La vente aura lieu au comptant. 14190-3

ETRENNES

A vendre de magnifiques **TABLES à JEUX,** solides. Prix avantageux.

S'adresser **rue de la Demoiselle nº 90,** au 2me étage, à droite. 14718-5

Les articles demandés par ma nombreuse clientèle sont arrivés : Jouets, Parapluies, Cravates, etc., le tout à très bas prix. Entrée libre. **L. DUBOIS,** AU NÈGRE, r. de la Balance 16 13868-8

SIAV

Couturière. Une dame de toute confiance, venant de s'établir dans cette localité, se recommande aux dames pour tous les ouvrages de couture simple et raccommodages. — S'adresser à Mme Beuret, rue du Parc 64, au 3me étage.

A vendre à bas prix un fourneau rond en fonte très peu usagé, avec tuyaux si on le désire. 14574-1

sait : cette mort eût ressemblé à une fuite. Réparer les fautes commises, — et peut-être, comme avait dit le marquis Michel, faire quelque acte grandiose, — cela eût été plus noble et plus brave.

Mais la jeune fille comprit que ses raisonnements ne le persuaderaient pas. Elle était femme, elle était belle et amoureuse, donc elle était toute-puissante sur cet homme qui l'adorait. Ce que n'obtiendrait pas la froide raison. elle essaya de l'obtenir par le cœur. Ses tendresses fondraient sans doute cette glace, amoliraient ce bronze, feraient regretter la vie.

Il appelait Marie-Rose sa fée Printemps... C'était, encore une fois, à la fée Printemps à faire refleurir, dans ce pauvre cœur dévoyé, la fleur exquise de l'Espérance.

— Non, tu ne mourras pas, car je t'ordonne de vivre, mon Laurent, dit-elle à voix basse, le tutoyant pour la première fois. Que deviendrais-je si tu n'étais pas là ? Si tu avais dû mourir, ce serait fait. Je ne serais pas arrivée à temps pour détourner ton bras. Dieu ne l'aurait pas permis. Je t'aime Laurent, et pour moi il faut qne tu vives. Je ne veux pas rester avec la pensée que tu as manqué de courage. Car c'est ce que je me dirais, vois-tu ! Et je me dirais aussi que tu ne m'aimais guère, puisque tu as repoussé la prière que je t'ai adressée.

Elle pencha le front du jeune homme et l'embrassa d'un baiser maternel. Il en tressaillit dans tout son être.

— Ne me tente pas, Marie. Laisse-moi accomplir ce que je considère comme mon devoir. Moi mort, tu ne pourras t'empêcher de m'aimer autant ; ne me dis pas le contraire ; je ne te croirais pas...

Elle secoua sa jolie tête. Elle était tout en larmes.

— Réponds-moi. Que deviendrais-je ? Je ne vis qu'en toi depuis que je te connais. Vivre sans toi, je ne le pourrais. Si tu veux mourir, prends-moi donc avec toi. N'aie pas la cruauté de me laisser seule. Tue-moi la première et viens me retrouver.

Il la prit dans ses bras avec passion.

— Tu es folle ! Moi te tuer, Marie ? où en prendrais-je la force ?

— Je serai heureuse de mourir. Si tu m'aimes, ne refuse pas !...

— Jamais, Marie... Tu m'épouvantes... Reviens à toi, je t'en prie...

Elle semblait rêver, en effet, la tête sur l'épaule du jeune homme.

Ils se turent. Il la berçait doucement, toute languissante, dans une dangereuse caresse. Leur cœur se gonflait de mots très doux qu'ils ne prononçaient pas, mais que traduisaient leurs regards.

Il chercha ses lèvres qu'elle n'eut pas la force de retirer.

— Oui, Laurent, la mort avec toi... mais la vie sans toi, jamais...

Il la berçait toujours et une ivresse l'envahissait. Et Marie-Rose, aussi, troublée, ne pensait plus à rien. Elle s'abandonnait à la tendresse de son ami ; déjà, presque, il lui semblait qu'elle ne vivait plus et qu'elle était transportée très haut, très loin, en une idéale et divine contrée où l'on ne souffrirait plus, où les tourments terrestres n'existeraient plus, où la vie se passerait éternellement à aimer et à se faire aimer...

— Marie, je t'aime !...

— Laurent, je t'aime !...

Et elle fermait les yeux pour mieux continuer son rêve.

Pourtant, un effroi lui vint quand elle entendit une voix aimée lui dire, très bas, en tremblant :

— Marie, je t'aime. Si tu restes près de moi, je n'aurai pas le courage de mourir. Va-t'-en donc et laisse-moi.

Elle sentait s'amollir sa résolution. Elle l'avait voulu ainsi. Elle triomphait. Elle ne répondit rien et se pressa plus tendrement contre lui.

Plus tremblant encore, il disait :

— Marie, va-t'-en... N'abuse pas de ton amour contre moi !...

— Je t'aime !

— Ou alors si tu restes, si tu veux que je vive, si tu m'aimes comme tu le dis, sois à moi, Marie, à moi tout à fait, à moi tout entière... Et je ne mourrai pas... je serai ton esclave... Tu ordonneras, j'obéirai... Ma vie, mon honneur, je remettrai tout entre tes mains...

— Je t'aime !

— Je t'aime !...

Elle n'a pas la force de s'échapper, de s'éloigner de lui. Elle sent bien qu'elle est vaincue, perdue s'il insiste. Et dans cette sensation il y a en elle une grande douleur en même temps qu'une grande joie. Oui, elle est faible et désarmée. Mais, dans l'ivresse de son amour, un peu de raison lui revient pourtant. Sa faiblesse la perdait. Elle va se servir de sa faiblesse pour se protéger.

— Oui, Laurent, je t'aime. Tu le sais. Je suis seule avec toi. Je ne puis rien pour t'échapper. Du reste, regarde. Je t'aime et je te souris. Pour que tu vives, je serai à toi, si tu le veux...

Il l'étreignit avec folie, mais la jeune fille :

— Ecoute, je n'ai pas tout dit. Puisque tu vois que je suis faible et que je ne me défends plus, c'est toi, Laurent, que je supplie pour moi. Défends-moi contre toi-même, Laurent. Si ton amour est aussi grand que tu le dis et aussi vrai, si tu as vraimentt songé, — et j'en suis certaine, — qu'un jour je porterais ton nom et marcherais, heureuse et fière, à ton bras, protège-moi, Laurent, défends ta femme. Ne m'oblige pas à rougir. N'abuse pas de ton amour et de mon cœur. Vis auprès de moi comme par le passé et ne me fais pas payer ta vie de mon honneur, Laurent. Je suis ta femme, c'est ta femme qui te prie !

Et les douces paroles dissipaient son ivresse ; sa raison s'éveillait à lui aussi ; c'est que la gentille fée Printemps régnait sur son cœur en souveraine ; oui, elle eût été sienne, s'il l'avait voulu... Mais il comprenait confusément qu'il eût détruit son bonheur ; que c'en eût été fini avec leur confiance réciproque ; que la vie de Marie-Rose n'eût plus été qu'une perpétuelle angoisse...

Tout à l'heure, ses baisers brûlants, pressés, ne quittaient pas les lèvres de Marie...

Il s'éloigna d'elle...

— Je t'aime tant, dit-il, que j'ai peur que tu ne saches pas combien je t'aime !

— Oh ! Laurent ! Mon amour et mon tout ! Tu vivras ?

— Puisque tu l'ordonnes.

— Et tu répareras ce passé maudit ?

— Tu m'y aideras, Marie...

— Certes !

— Et si nous échouons ?

(A suivre.)

9me Année 1892 N° 5 - XXIme Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5»50; trois mois, fr. 3.

La Fée PRINTEMPS

Roman

PAR

Jules MARY

Alors il lui prit les mains, les serra. Il aurait voulu l'emmener bien loin de ce cruel spectacle. Elle espérait encore. Elle ne doutait pas de son malheur.

— Marie-Rose... Vous ne voyez donc pas qu'il ne respire plus?

Elle se penche sur le visage jaune du mort; si faible qu'il fût, s'il y avait un souffle, elle le sentirait bien sur sa joue? Elle ne sent rien.

Elle se relève, joint les mains, devine enfin l'atroce vérité. Ses sanglots éclatent et comme une fleur brisée qui cherche son soutien, elle défaille dans les bras de Laurent, qui l'étreint éperdu de toutes ses forces.

— Oh! Laurent! Laurent! ne m'abandonnez pas! Ne me laissez pas seule!

Certes non, il ne la quitterait pas. Une voiture des ambulances urbaines venait d'arriver. On y transporta Velladier. Laurent fit le trajet avec Marie-Rose jusqu'à la rue Vintimille. Et robuste, ce fut lui qui transporta doucement, sans aide, le vieil officier jusque dans son lit. Martine, la domestique, perdait la tête devant cette catastrophe. Marie-Rose, hébétée, ne pensait à rien, ne pouvait même pas prier, et restait assise au chevet du mort, les mains ballantes et la tête baissée. Laurent passa la nuit dans la funèbre chambre et le lendemain s'occupa des tristes soins que commandent les obsèques,

Pas un mot ne fut prononcé entre lui et Marie-Rose pouvant faire croire qu'il y avait entre eux une entente secrète de leur cœur. Devant ce mort qui n'avait pas voulu leurs amours, ils auraient cru commettre uu sacrilège. Ils n'avaient pas besoin de se parler, mais un regard plein de larmes cherchait parfois les yeux de Laurent et le cœur du jeune homme en était remué. Il sentait que cette douce fillette, si belle et si pleine de séduction, était à lui, à lui depuis longtemps et ne se reprendrait plus...

Ce fut ainsi qu'ils se rencontrèrent; ils se virent, dès lors, très souvent.

Marie-Rose se trouvait sans ressources; un frère de son père, commerçant, dont la maison de soierie était rue Beaubourg, voulut la prendre chez lui; c'était chez Célestin Velladier que le capitaine avait trouvé un petit emploi de comptable. Marie-Rose, sans refuser, n'accepta pas tout de suite. Célestin Velladier, elle savait, était en ce moment très gêné; elle ne voulait pas augmenter les charges déjà lourdes de son ménage; en outre, si elle avait accepté, comment eût-elle revu Laurent? Or, cet amour, c'était sa vie. maintenant. Les minutes passées loin dn comte lui étaient insupportables. Si elle avait dû ne plus le voir, elle eût mieux aimé mourir.

Déjà, depuis quelques semaines, pour augmentar l'aisance du ménage, elle avait cherché des leçons de piano et de dessin; elle continua après la mort de son père; les leçons furent heureusement assez nombreuses et assez bien payées pour lui permettre de garder son indépendance. Et elle ne quitta même point, avec Martine, le petit appartement de trois pièces qu'elle occupait rue de Vintimille.

Tous les soirs, il venait auprès de sa petite amie en deuil. Et jamais amours ne furent plus chastes. Certes, ce ne fut pas sans combat. Jeunes et ardents, l'amour etait leur faiblesse, leur excuse. C'était leur danger. Quand leurs mains s'oubliaient à se serrer trop longuement, quand Laurent, à son arrivée et à son départ, mettait un baiser trop près des yeux ou trop près des lèvres, le péril était grand. Elle en devenait toute pâle, un moment sans forces, devant ce beau garçon tendre qu'elle savait à elle. Leur jeunesse fut bien près de triompher souvent. Mais lui revenait au sang-froid quand il entendait Marie-Rose, doucement appuyée contre lui, dire comme en rêve :

— Oh! Laurent, mon Laurent, je ne suis heureuse qu'en vous et par vous. J'ai la tête perdue lorsque vous êtes loin de moi. Et lorsque vous venez, il me semble que vous apportez avec vous un bonheur qui ne doit plus finir et qui, pourtant, s'en va bien vite quand vous me quittez. Je vous aime depuis si longtemps...

Lui ne répondait rien, mais il la retenait contre sa poitrine. Jamais encore il n'y avait eu entre eux d'allusion à ce qui s'était passé à Compiègne.

Un jour qu'il la possédait ainsi tout près de son cœur, elle dit :

— Je me suis toujours rappelée avec épouvante la menace que vous aviez faite à mon père lorsque vous êtes venu pour la dernière fois. J'étais dans la chambre voisine, la porte entr'ouverte et j'ai tout entendu : « Dites bien à Marie-Rose que son amour m'eût sauvé. Si je roule plus bas encore, c'est vous qui l'aurez voulu. »

— Je l'ai dit.

— Mais c'était une menace folle!

— J'ai mal vécu jusqu'aujourd'hui, Marie-Rose. Et si je ne vous avais rencontrée, qui sait ce que je serais devenue ? Le chagrin d'avoir été obligé de quitter l'armée, le désespoir de vous avoir perdue, tout cela m'affolait.

— Et maintenant ?

— Je suis guéri. Et c'est vous, ma jolie Fée, qui aurez remis le printemps dans ma vie, le printemps dans mon cœur !

Elle l'entraîna vers un fauteuil et le fit asseoir.

— Racontez-moi tout, dit-elle. Je veux connaître votre passé, puisque depuis longtemps je vous ai dit le mien.

Et comme il hésitait, les yeux baissés, elle ajouta gentiment :

— C'est mon droit. Ne dois-je pas être votre femme ?

— Je ne vous cacherai rien, chère Marie.

En effet, la confidence fut entière. Mais le cœur des femmes qui aiment, ainsi que le cœur des mères, est un foyer d'indulgence. Il avait bien surpris un peu de tristesse dans les yeux de la jeune fille, mais un peu de compassion aussi, et il n'y avait pas moins d'amour.

Il était pardonné.

Quittez, cette vie, Laurent, elle est indigne de vous. Soyez pauvre, mais fier.

— Je n'ai pas de plus grand désir que de vous mériter, et je ne veux pas que vous portiez mon nom avant d'être sûre que vous aurez auprès de moi, sinon le luxe, du moins une large aisance. Alors, j'irai trouver ma mère.

— Elle ne consentira jamais ! fit la jeune fille avec tristesse.

— Elle m'aime. Je lui dirai que vous m'avez sauvé. Et elle vous bénira !

Il prit la main de la jeune fille, embrassa les doigts un à un. C'était la douce main qui l'arrêtait au bord de l'abîme, ainsi qu'il l'avait dit à Nogent, devant le redoutable tribunal de sa famille.

Ce fut quelques jours après qu'il accepta, au puits Sans-Souci, le poste que lui offrait Bertignolles. Avant d'en prendre possession, il voulut être ouvrier. Tous les quinze jours il revenait à Paris embrasser Marie-Rose. Mais il ne passait pas une journée sans lui écrire.

Dans un de ses voyages, il la trouva triste, toute en larmes.

Elle lui conta que Célestin Velladier était à la veille de déposer son bilan, faute d'une vingtaine de mille francs. Elle aimait beaucoup Célestin, parce qu'elle savait que les deux frères s'étaient adorés. Ils étaient jumeaux et d'une ressemblance singulière. Marie-Rose, en son oncle, croyait revoir son père.

Vingt mille francs ! Que de fois Laurent n'avait-il pas gagné cette somme en quelques heures !

Et la dangereuse tentation d'essayer la fortune, d'apporter cette somme à Marie et de sécher ses larmes, combattait la frayeur qu'il éprouvait de se laisser entraîner.

La tentation fut la plus forte.

— Puisque c'est pour Marie, je gagnerai !

On le revit au cercle et on lui fit fête.

La partie commença.

Il gagna quinze mille francs, les perdit, voulut les regagner, s'entêta.

Et le matin, quand il sortit, blême, hagard, trébuchant dans la rue de la Paix, il devait cent mille francs...

Nos lecteurs savent ce qui se passa.

Il n'était pas retourné au puits. Il n'avait pas voulu revoir Marie. Il ne lui avait pas écrit. Sa famille l'avait condamné à mort. La mort, il l'acceptait avec bonheur.

Et d'une main qui n'avait pas tremblé, il venait d'appuyer sur la gâchette de son revolver, en souriant au doux portrait de Marie-Rose.

En revenant, ce même soir-là, du boulevard Saint-Germain, où elle avait donné une leçon, Marie-Rose avait entendu les marchands crier, le long des rues :

— Achetez le nouveau scandale du cercle de la rue de la Paix !

Tout d'abord, elle n'y avait pas prêté grande attention. Elle s'attardait peu aux bruits et aux distractions de la rue. Mais ce cri la poursuivit longtemps, presque jusque chez elle. Et, tout à coup, la lumière se fit en son esprit. Un ressouvenir lui vint. « Le cercle de la rue de la Paix ! » C'était là que Laurent avait passé bien des nuits sans sommeil, fiévreux penché sur la table du baccara.

Et, en même temps que ce souvenir, une épouvante. Depuis quelques jours aucune lettre de Laurent. Depuis qu'ils s'étaient retrouvés, depuis la mort du père, c'était la première fois qu'il l'oubliait ainsi.

Et elle était si certaine de son ami, si peu défiante de son cœur, que tout de suite l'idée lui vint d'une catastrophe.

— Le scandale du cercle ! Qu'est-ce donc ?

Et, au lieu de rentrer rue de Vintimille, elle revient sur ses pas. Elle cherche un marchand qu'elle finit par trouver rue Fontaine, lui achète le journal et revient chez elle en courant.

Là, elle lit et elle apprend tout !...

Quelque chose s'effondre en elle ; Laurent est perdu !

Il a manqué à sa parole ! Il a manqué à son amour !... Voilà pourquoi elle ne l'avait pas revu, pourquoi il n'avait osé lui écrire !... Jamais il ne se corrigerait.

Et elle eut un profond soupir, désespérée.

C'était un beau rêve que celui qu'elle venait de faire là ; mais le réveil en était bien terrible.

Elle ouvre la fenêtre, parce qu'elle étouffe, et se penche pour respirer plus librement.

Alors, des larmes lui viennent aux yeux ; elle sanglote.

La vieille Martine qui, derrière elle, apprête le dîner, s'en aperçoit et s'en inquiète.

— Mademoiselle ! Chère mademoiselle Marie !

Mais elle la repousse !... Elle s'est penchée davantage, et, en bas, elle remarque un homme qui se dissimule dans l'ombre et attend.

Qu'est-ce ? Un mendiant, sans doute ? Tout d'abord, elle le croit, car l'homme ne bouge pas... Un malfaiteur, peut-être ?

Mais l'homme se redresse, prend la fuite, disparaît.

Et, bien que Marie-Rose n'ait pas eu le temps de distinguer son visage, elle l'a reconnu...

C'est lui ! c'est Laurent !

Que se passe-t-il ? Pourquoi était-il là. La honte l'a retenu. Il n'a pas voulu venir embrasser son amie.

Et soudain son cœur lui jeta aux lèvres un cri d'épouvante et un pressentiment sinistre :

— Il va se tuer ! J'en suis sûre ! Il va se tuer !

Et, sans s'expliquer à Martine surprise, elle sort, courant, elle aussi, comme une folle. Elle descend l'escalier, s'élance dans la rue Vintimille et se dirige vers la rue de Bruxelles.

Elle sait où elle demeure. Jamais elle n'était allée chez lui, mais elle est passée vingt fois, en ses courses, devant la maison.

Arrivera-t-elle à temps ? Le sauvera-t-elle ?

Si Laurent est rentré, peut-être ! Mais s'il n'est pas rentré ?

Essoufflée, demi-morte, elle passe devant le concierge.

— Monsieur de Soulaimes ?

Elle est si étrange, son allure est si singulière, les cheveux mis en désordre par sa course, les yeux brillants, et son visage d'une pâleur mortelle, que le concierge s'inquiète.

Il ne veut pas la laisser monter.

— Oh ! monsieur, monsieur, ne m'empêchez pas... Une minute, une seconde... c'est la mort... la mort pour lui... Comprenez donc !

Et elle le repousse, s'élance dans l'escalier. Il demeure au premier. Elle le sait. Elle sonne, on ouvre. Elle n'interroge même pas le valet de chambre. Elle se précipite vers une porte, l'ouvre, se trouve en pleine lumière.

Et devant elle, Laurent, qui n'a rien entendu, et qui, très calme, va se tuer.

Elle jette un cri et ses deux bras étreignent le jeune homme.

Le coup est parti, mais le brusque mouvement de Marie-Rose l'a fait dévier. La balle est passée dans la chemise, sans atteindre la chair, mais elle frappe Marie-Rose à l'épaule.

La jeune fille tombe.

Tout cela a été si brusque que Laurent, égaré, regarde son revolver encore fumant, regarde Marie-Rose à ses pieds... sans bien se rendre compte de ce qui s'est passé.

Il appuie la main sur sa poitrine, se tâte.

Il n'est pas blessé.

Et alors, seulement, la raison lui revient.

— Marie-Rose ! Marie-Rose !

Et il se met à genoux auprès d'elle, lui prend les mains.

— Je l'ai tuée ! Je l'ai tuée !

Elle ouvre les yeux et lui sourit. Elle se soulève Elle reste silencieuse. Ils se regardent ardemment.

— Vous êtes blessée ! Vous êtes blessée, mon Dieu !

— Je ne sens rien... dit-elle ; j'ai eu une commotion... La flamme fut si près de moi que je suis tombée... Vraiment, je ne sens rien... rien... Mais vous, vous, Laurent...

Mais il ne s'occupe guère de lui-même.

— Du sang ! du sang ! dit-il, montrant l'épaule de la jeune fille... et reculant comme devant un meurtre.

Et, d'une main fiévreuse, il déboutonne le corsage de Marie. Elle ne s'y oppose pas. Elle sait bien qu'en ce moment ce n'est pas seulement celui qu'elle aime qui va mettre à nu ses blanches et délicates épaules. C'est plutôt le frère qui craint pour sa sœur.

Il arrache les derniers boutons, dans la hâte de voir cette blessure.

Et bientot il respire, soulagé.

Une éraflure de la peau, seulement. Mais le sang coule avec abondance.

Il va pour sonner son domestique, et s'aperçoit alors seulement que celui-ci est accouru, au bruit de la détonation, et reste pétrifié, n'osant bouger, n'osant dire un mot.

— De l'eau ! des serviettes !

L'autre sort et revient aussitôt. Un geste de Laurent l'éloigne. Le comte et Marie-Rose, de nouveau, se trouvent seuls. Pas une parole entre eux. Une étrange peur leur serre les dents.

Il s'empresse. Il lave la blessure, d'une main légère. Il déchire les serviettes, en fait des bandes, panse cette épaule blanche et mignonne.

Et puis, lorsque c'est fini, les nerfs détendus, il pleure.

— Marie, Marie, pourquoi êtes-vous ici ?

— Je vous ai vu rue de Vintimille et je venais de tout apprendre.

— Ah ! Marie, ne m'adressez pas de reproche avant de m'avoir entendu !... C'est pour vous, Marie, pour sauver le frère de votre père, que j'ai voulu, une dernière fois, tenter le hasard... Et je me suis laissé entraîner... Ayant perdu, je voulus regagner, parce que si je sortais de cet enfer avec des dettes, je savais que je ne pourrais les payer. Il fallait à tout prix gagner. C'était ma vie ou ma mort.

— Ainsi, tout est vrai ?...

— Tout !...

— Mais c'était une généreuse folie !... Vous n'aviez pas le droit de tenter de Dieu ! Et c'était le tenter que de vous exposer ainsi...

— Je vous ai vue pleurer... Je suis faible devant vos larmes.

— Que faire, maintenant ? Oh ! mon Laurent, qu'allez-vous devenir ?

Marie s'était relevée. Elle s'était assise sur le bord d'un canapé. Sa blessure ne lui causait qu'une souffrance très légère.

Lui était resté à genoux tout près d'elle. Mais il n'osait même plus lui prendre les mains.

Il dit avec le plus grand calme :

— Tout à l'heure, on me l'a dit, à Nogent, chez mon frère : « La mort rachète la vie. » Je veux mourir. Ce serait fait sans vous, Marie.

— Vous ne mourrez pas, je vous le défends.

— Je mourrai, fit-il simplement.

Elle se glissa sur le canapé pour être plus près de lui, et son bras lui entoura doucement la tête, comme pour le protéger lui-même.

— La mort ne rachète pas la vie. Celui qui vous a dit cela s'est trompé. Je suis fille d'un soldat, d'un officier, et je me connais en honneur autant que vous et que ceux de votre famille. C'est votre vie de demain qui rachètera votre passé. La mort n'effacerait rien. Je veux que vous viviez !...

— Je mourrai.

Elle se tut. Elle devinait l'inébranlable résolution. Toutes les raisons se heurteraient vainement contre ce fatal projet. Et pourtant, cela était vrai, ce qu'elle lui di-

Bonne occasion pour Etrennes!

Au Grand Magasin d'Articles de ménage et de luxe en tous genres

Rue de la Balance 6 et Rue du Parc 74

GRANDE LIQUIDATION de **Lampes** de table et à suspension, riches et ordinaires. **Lampes** pour horlogers. **Quinquets** tous montés, 14 lig., à 5 francs. **Lampes** de corridors. Grand assortiment de **JOUETS D'ENFANTS** en terre et en faïence, **PATINS,** etc., liquidés à tous prix. 14803-3

Se recommande, *J. DUBOIS.*

6, RUE de la BALANCE et RUE du PARC 74.

LOTERIE

pour la construction

D'UNE ÉGLISE CATHOLIQUE

à NEUCHATEL

autorisée par l'Etat

3 séries de 150,000 billets

LISTE DES LOTS DE LA 1re SÉRIE

1 lot à	fr. **20000**		1 lot à	fr. **10000**	
4 lots	à fr.	5000	5 lots	à fr.	1000
10 »	»	500	10 »	»	100
40 »	»	50	100 »	»	20
200 »	»	10	400 »	»	5

Dès que les 150,000 billets formant la 1re série, auront été placés, le tirage aura lieu. (H 1106-N) 14804 3

La liste officielle du tirage sera publiée par les soins de la Commission.

Prix du billet : 1 fr.

S'adresser au BUREAU DE LA LOTERIE
6, Rue Coulon, Neuchâtel

HORLOGERIE GARANTIE — **ARTHUR LEBET** — **HORLOGERIE GARANTIE**

Fab. d'horlogerie

45, rue de la Paix 45

Chaux-de-Fonds

a toujours un joli assortiment de

MONTRES or et argent

pour 14821-18

ETRENNES !

MONTRES argent pour jeunes gens.

Occasion pour Etrennes

A vendre une magnifique boîte à musique jouant 6 airs. — S'adresser rue du Grenier 12, au 1er étage. 14823-3

Arbres de Noël

avec et sans pieds.

BOUGIES

fil-coton allumeur

chez

M. BAUR, horticulteur,

14812-6 Rue de la Chapelle 6.

Orfèvrerie

AMÉRICAINE

MAGASIN A. DUCOMMUN

Rue Léopold Robert 46

au 1er étage.

Choix splendide en articles

NOUVEAUTÉ

de tous prix, genre vieil argent pour **étrennes** et cadeaux de mariage.

Services à thé complets. Coupes à fruits et à dessert. — Plateaux. — Paniers à pain. — Huiliers. — Compotiers. — Liens de serviettes. — Couverts et Gobelets pour enfants, etc., etc. 14461-2

SERVICES DE TABLE

COUTEAUX d'une seule pièce.

Le Magasin est ouvert le Dimanche.

Huîtres fraîches

ESCARGOTS

Mode de Bourgogne.

Vin de Châblis

Au magasin de

COMESTIBLES

Ch' SEINET

14146-8 10, Place Neuve 10.

MODISTE et FLEURISTE

Garnissage de **Chapeaux de dames** pour la **Saison d'hiver.**

Fabrication spéciale de **FLEURS ARTIFICIELLES** sur commandes, d'après nature, pour sorties de bal, décoration de salons, couronnes de mariées, etc., etc. 10765-13

Nouveauté

Couronnes mortuaires avec fleurs artificielles préparées à la cire et interchangeables.

PRIX MODÉRÉS

Se recommande,

Mme SCHÆDELI-STRAUB

64, — rue du Parc — 64.

A LOUER

de suite ou pour Saint-Georges 1893 un bel **APPARTEMENT** de 4 pièces, bien situé.

S'adresser au bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9. 14576-1

Polisseuse. Une polisseuse de fonds or, demande place de suite. — S'adresser rue de la Balance 3, au 3e étage. 14806-3

Un jeune homme sérieux, connaissant le français et l'allemand, ainsi que la comptabilité et la correspondance, désire trouver emploi dans un bureau ou magasin quelconque. Prétentions modestes. Références à disposition. — S'adresser, sous initiales, **L. E. 14807**, au bureau de l'Impartial. 14807-3

Une demoiselle correspondant dans 3 langues, connaissant à fond la fabrication, ainsi que la tenue des livres, cherche de suite une place analogue dans un comptoir de la localité. — Adresser les offres sous initiales **A. B. 14814,** au bureau de l'Impartial. 14814-3

Servantes. Deux servantes bien recommandées ayant de bons certificats à disposition cherchent à se placer de suite. — S'adresser au bureau de placement J. Thomann, rue du Parc n° 21. 14833-3

Aide-dégrossisseur. Un père de famille de toute moralité, se recommande pour un emploi, soit comme homme de peine, commissionnaire, aide-dégrossisseur. A la même adresse, à louer une chambre meublée ou non. 14676-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Servante. **Une jeune allemaade,** robuste, au courant des travaux de ménage et ayant servi une année dans la Suisse française, cherche place pour le 5 janvier, 14687-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Une jeune fille de toute moralité, connaissant le français et l'allemand, cherche une place comme demoiselle de magasin. 14374 2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande de suite une honnête personne pour soigner une dame malade. — S'adresser rue de la Paix 49, au rez-de-chaussée. 14797-3

Remonteurs. On demande trois remonteurs pour grandes et petites pièces genre bon courant. — Adresser les offres, sous initiales **V. Y. Z. 14791,** au bureau de l'Impartial. 14791-3

On demande pendant le marché de Noël une jeune personne honnête pour différents travaux. — S'adr. chez Mme Müller, rue du Parc 86, au rez-de-chaussée. 14798-3

Servante. On demande une fille propre et active pour faire le ménage. — S'adr. à M. A. Meunier, boulevard de la Citadelle 1. 14805-3

Ressorts. Quatre adoucisseurs, deux teneurs de feux, un rogneur, un finisseur, peuvent entrer de suite. — S'adresser chez M. Linder-Houriet, à Bienne. 14824-3

Apprentie. Une jeune fille trouverait à se placer de suite comme apprentie **TAILLEUSE.** 14825-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Boîtier. Un bon ouvrier **tourneur** bien au courant du genre anglais, est demandé chez M. Albert Girard, à Renan. 14826-3

Emailleur. On demande, de suite, au LOCLE, un bon ouvrier émailleur. — S'adresser chez M. Alexis Girard, rue de la Banque 366. 14702-2

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes or, capable et de bonne conduite. 14705-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Un jeune homme pourrait entrer de suite dans une Etude de la ville. 14706-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes argent, ainsi qu'une **apprentie** et une **finisseuse.** — S'adr. rue de la Ronde 28, au 2e étage, à droite. 14708-2

Peintres. On demande, pour travailler à l'atelier, une ou deux bonnes peintres en romaines et chiffres, sachant décorer et paillonner. — S'adresser à l'atelier Brandt et Nicoud, rue des Terreaux 23. 14707-2

Commissionnaire. On demande de suite une commissionnaire, ou, à défaut, un garçon.

S'adresser rue du Collège 25, au rez-de-chaussée. 14724-2

Fille. On demande de suite une bonne fille pour servir au café et aider au ménage. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 39, au café. 14725-2

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon de 14 à 15 ans pour commissionnaire. — S'adresser au Magasin, rue de la Paix 49. 14704-2

Chambre. A louer, à une dame ou une demoiselle de toute moralité, une jolie chambre meublée ou non.

S'adresser rue de la Serre 75, au rez de chussée. 12868-3

Chambre. A louer de suite, à des personnes tranquilles, une chambre meublée. — S'adr. rue du Progrès 83, au 1er étage. 14808 3

Chambre. A louer de suite une chambre indépendante, meublée ou non. — S'adr. rue de l'Industrie 30, au 2e étage. 14809-3

Chambre. A louer de suite, à des personnes de toute moralité, une chambre non meublée, exposée au soleil. — S'adresser rue du Collège 12, au rez-de-chaussée. 14810 3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée et chauffée, au soleil. — S'adresser rue de la Paix 79, au 1er étage, à gauche. 14827-3

Pour St-Georges ou avant si on le désire, à louer dans une maison d'ordre, un beau premier étage de 3 pièces et alcôves, avec balcon, le tout bien terminé pour des personnes désireuses d'avoir un logement beau et pratique. — S'adressur ch z M. A. Nottaris, entrepreneur, rue de la Paix 53 B. 14309-9

Pierriste. On demande de suite un bon ouvrier ou ouvrière, travaillant dans les genres soignés

S'adresser chez M. P. Brunner-Gabus, pierriste et sertisseur, LOCLE. 14703 3

Chambre et pension. A louer de suite une chambre confortable, à deux lits, à des messieurs de toute moralité. Prix raisonnable. — A la même adresse, on demande quelques bons **pensionnaires.** Bonne pension bourgeoise. Prix fr. 1.30 par jour.

S'rdreeser au Café-Restaurant Samuel Siegrist, rue Jaquet-Droz 50. 14728-2

Appartement. A louer pour St-Georges 1893, un appartement de trois pièces, cuisine, alcôves et dépendances. — S'adresser rue de la Demoiselle 39, au 1er étage. 14709-2

Appartement. A louer un appartement de deux pièces, cuisine et dépendances, au centre du village. Entrée de suite. 14710 2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Chambres. A louer, au soleil levant, deux chambres indépendantes. — S'adresser boulevard de la Capitaine 1. 14677-2

Cabinet. A louer un cabinet meublé et chauffé, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue du Collège 15, au 2e étage, à droite. 14688-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adr. rue de l'Industrie 28, au 1er étage. 14689-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, au soleil.

S'adresser rue Fritz Courvoisier 31 A, au 1er étage. 14690-2

Chambre. A remettre une chambre meublée, à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue du Puits 13, au 2e étage, à gauche. 14712 2

Chambre. A louer une chambre meublée, à une ou deux personnes, avec part à la cuisine si on désire. — S'adresser rue des Terreaux 17, au 1er étage. 14713-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée ou non, indépendante. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au rez-de-chaussée, à gauche. 14714-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée et indépendante, exposée au soleil levant. — S'adresser rue de l'Industrie 24, au 2me étage, à droite. 14721-2

Chambre. A louer une belle chambre non meublée, avec cuisine et dépendances si on le désire. 14722-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Chambre. A louer, à une personne de toute moralite, de préférence à un monsieur, une chambre non meublée.

S'adresser rue de la Demoiselle 124, au 1er étage, à droite. 14678-2

Chambre. A remettre pour le 18 décembre, une jolie chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser à M. Joseph Meier, rue du Premier Mars 4. 14711-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée, exposée au soleil, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adr. rue de la Demoiselle 113, au 1er étage, à droite. 14726 2

Cabinet. A louer de suite un cabinet meublé, à un monsieur de moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Collège 27 A, au rez-de-chaussée, à gauche. 14727-2

Logement. A louer de suite ou pour le mois de janvier. un petit logement d'une grande chambre, cuisine et dépendances. Prix modique.

S'adresser rue du Temple Allemand 101, au Café. 14769-3

On demande à louer de suite, une **chambre** indépendante, non meublée et si possible près de la Place Neuve. — Adresser sous **G. Q. 14732,** au bureau de l'Impartial. 14732-2

On demande à louer pour le mois de janvier, une ou deux petites chambres et cuisine, dans une maison d'ordre, pour une dame de toute moralité et solvable. 14639-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à louer un **cabinet** ou une petite chambre non meublée pour y travailler. — S'adresser rue de la Charrière 15, au 1er étage. 14590-1

On demande à acheter un beau et bon **canapé-lit,** bon crin animal. 14788-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à acheter de rencontre un **châle-tapis.** 14799-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à acheter d'occasion un **cheval à balançoire.** — S'adr. rue de la Paix 49, au 1er étage. 14811-3

On demande à acheter un TOUR aux débris en bon état. — S'adr. rue de la Cure 5, au 1er étage. 14774-3

On demande à acheter pour cas imprévu, les **outils de finisseuse de boîtes,**

S'adresser rue du Parc 6, au plainpied, à gauche. 14733-2

On demande à acheter des **chevaux** et des **ânes** en bonne santé pour bouchoyer. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au 3e étage, à gauche. 14682-2

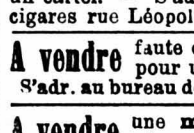

On demande à acheter un bon cheval pour le trait et la course, hors d'âge et bon marché.

S adresser rue Fritz Courvoisier 47 A, au premier étage. 14666 2

A vendre un lit complet, un canapé-lit, une commode, une table et un cartel. — S'adresser au magasin de cigares rue Léopold Robert 6. 14815 3

A vendre faute d'emploi, un **PIANO** pour un commençant.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 14816 3

A vendre une **machine à arrondir,** très peu usagée, à prix modéré. — S'adresser rue du Premier Mars n° 14 A, au rez-de chaussée. 14817 3

A vendre plusieurs **tours à guillocher,** en bon état, à un prix très réduit. — S'adresser rue de la Demoiselle 57, au 3me étage. 14818 3

A vendre un **ameublement** un peu usagé, à fr. 150, lit en fer, complet, lavabo forme duchesse et une magnifique glace; canapés, tables de cuisine, table de nuit, un régulateur comptoir et un potager. — S'adresser rue du Puits 8. 14819-3

A vendre un **tour à guillocher** et une machine à billes, à de favorables conditions. — S'adresser rue de la Demoiselle 59 au 2me étage. 14820 3

A vendre pour cause de décès, un pupitre, un établi bois dur, une grande layette, une lanterne pour montres, un burin-fixe, une machine à arrondir et les outils de remonteur. 14772-3

S'adresser boulevard des Crêtets 16.

A vendre une **pendule** neuchâteloise sonnant les heures et les quarts. 14773-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre faute de place, un joli **traîneau** à quatre places, presque entièrement neuf, ainsi qu'une **voiture** en bon état, avec capote mobile. 14633-5

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre un TRAINEAU à 4 places, usagé, mais en bon état.

S'adresser rue Léopold Robert 40, au 1er étage. 14610-4

A vendre ou à louer un **tour à guillocher** circulaire, au complet, et plusieurs **accessoires** pour guillocheur ou graveur de cuvettes.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 14679-2

A vendre pour cause de départ, une belle machine à coudre, toute neuve, ainsi qu'une machine à électriser. On prendrait des montres en payement.

S'adresser rue des Terreaux 17, au premier étage. 14723-2

A vendre un vélocipède presque neuf pour enfant de 6 à 12 ans. — S'adresser rue du Doubs 69, au premier étage. 14730-2

A vendre deux petits **chiens** mouton noirs tout jeunes. — S'adr. rue de la Demoiselle 99, au rez-de-chaussée, à droite. 14631-2

A vendre une **baraque** de marchand de marrons. 14632-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre à un prix raisonnable, tout le **fumier** de l'écurie de l'Hôtel de la Balance. On prendrait un ou deux chevaux en pension. — S'adresser à M. **Walter,** Hôtel de la Balance. 14648-2

Oiseaux. A vendre des **OISEAUX** du pays et exotiques, de toute beauté, ainsi qu'une grande **volière.**

S'adresser à M. A. Hentzi, rue de la Demoiselle 13. 14680-2

A vendre une grande **glace** de 1 m. 60 sur 0 m. 75 de large, une petite **vitrine.** — S'adresser rue Daniel Jean Richard 37, au 1er étage. 14681-2

A vendre un tour circulaire au complet, bague d'ovale, etc.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 14729-2

A vendre deux LITS avec sommier, à fr. 25 et 50. — S'adresser rue du Grenier 3, au 2e étage. 14613-1

A vendre faute de place, une BANQUE avec tiroirs, casiers et portes fermant à clef. — S'adresser rue Saint-Pierre 10, au 3e étage, à gauche. 14614-1

A vendre un bois de lit moderne avec paillasse à ressorts, un potager peu usagé, une machine à coudre, une table à ouvrage et une quantité d'articles de ménage. — S'adresser rue Léopold Robert 37. 14615-1

A vendre à l'occasion des fêtes, un beau et excellent PIANO, à un prix très avantageux, 14606-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre plusieurs jolis TRAINEAUX de luxe nouveaux modèles, dont un avec flèche. — S'adresser chez M. J. Bernath, maréchal, derrière l'Hôtel-de-Ville. 14607-1

A vendre faute de place, un grand DUVET tout neuf, ainsi qu'un MOULIN A CAFE, le tout pour fr. 12. — S'adresser rue du Temple allemand 95, au rez-de-chaussée. 14608-1

A vendre un joli TRAINEAU d'enfant à deux places. — S'adresser boulangerie Roulet-Douillet. 14609-1

A vendre un TOUR à GUILLOCHER, ainsi que tout le MATÉRIEL d'un atelier de graveur. 14611-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre un beau choix d'OISEAUX de campagne, ainsi que deux PARDESSUS d'hiver, à un prix modique.

S'adr. rue de la Paix 69. 14612-1

Perdu un **fonds or** 585 N° 747. — Le rapporter contre récompense, au Comptoir, rue de la Demoiselle 76, au 2e étage. 14812-3

Perdu un **diamant de vitrier.** Prière de le rapporter, contre récompense, chez M. Antoine SOLER, rue St-Pierre 2. 14813-4

Perdu depuis la rue de la Charrière à la Place Neuve, **deux boîtes de débris** avec carrés. — Prière de les rapporter, contre récompense, rue de la Charrière 23, au pignon. 14828 3

Perdu le 11 courant, devant le n° 5 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un tablier crocheté. — Le rapporter. contre récompense, rue de l'Hôtel-de-Ville 13, au 3me étage. 14731 2

Perdu un MOUCHOIR DE POCHE, marqué d'une lettre M, renfermant environ fr. **40.** — Les rapporter au bureau de l'Impartial, contre récompense. 14775-2

Egaré. Une **valise** a été laissée par mégarde à la gare. — La rapporter au chef de gare, contre récompense. 14692-1

Trouvé une **bourse** renfermant quelque argent. — La réclamer aux conditions d'usage, au bureau de l'Impartial. 14829-3

Trouvé. Un jeune **chien,** petite race, collier rouge, s'est rendu rue Fritz Courvoisier 9, au 3e étage, où l'on peut le réclamer. 14776-2

Trouvé. On a trouvé un porte-monnaie. — Le réclamer à la Cuisine populaire, contre désignation et frais d'insertion. 14691-1

Monsieur et Madame **Fankhauser** et leur famille remercient sincèrement la Société de Gymnastique ancienne section, ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper. 14830-1

Monsieur **Paul Munzinger,** ses parents et leurs familles, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper. 14831-1

Monsieur et Madame Théodore Lévy et leurs enfants Rodolphe et Coralie, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et bien-aimé père. beau-père et grand-père,

Monsieur SIMON LÉVY,

décédé à Cernay (Alsace), le 5 courant, à l'âge de 94 ans 4 mois.

La Chaux-de-Fonds, 14 déc. 1892.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 14781-2

J ai patiemment attendu l'Eternel; Il s'est tourné vers moi et il a ouï mon cri
Ps. XL, *v.* 2.

Monsieur et Madame Arnold Meyer et leur enfant, Messieurs Paul, Charles et Théophile Meyer, Mademoiselle Olga Meyer, ainsi que les familles Meyer et Studeli, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur regrettée mère, belle-mère, sœur, tante et parente,

Madame Elisabeth MEYER
née Studeli

décédée Mercredi, à 2 h. du matin, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 49 ans 9 mois.

La Chaux-de-Fonds, le 14 déc. 1892.

L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister, aura lieu **Vendredi 16** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Petites Crosettes n° 14 A (Cornu).

Départ à 11 1/2 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 14783-1

Le membres du **Chœur mixte de l'Eglise nationale** sont priés d'assister Vendredi 16 courant, à une heure après midi, au convoi funèbre de **Madame Elisabeth Meyer** née **Studeli,** mère de Mademoiselle Olga Meyer, membre de la Société. 14832-1

Faire-part à la minute, à l'imprimerie A. Courvoisier.

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

Direction LACLAINDIÈRE (6me année)

Bureaux 7 3/4 heures. Rideau 8 1/4 heures.

Jeudi 15 Décembre 1892

LE PUITS QUI PARLE

Opéra-comique féérique
en 5 actes et 6 tableaux. Paroles de MM. Beaumont et Burani.
Musique d'Ed. AUDRAN.

✕ PRIX DES PLACES: ✕

Balcon, fr 3. — Premières, fr. 2»50. — Fauteuils d'orchestre, fr. 2. — Parterre numéroté, fr. 1»50. — Secondes, fr. 1»25. — Troisièmes, 75 cent.

Pour les places prises à l'avance l'entrée se fera par la ruelle du Casino un quart d'heure avant l'ouverture des bureaux.

On peut se procurer des billets à l'avance chez M. **Léopold Beck** pour les numéros impairs et chez Mme **Evard-Sagne** pour les numéros pairs.

Pour plus de détails, voir les affiches et programmes. 14697-1

Dimanche 18 décembre, il n'y aura pas de

MATINÉE

Samedi 14 Janvier

GRAND BAL

costumé et masqué

Les cartes seront en vente chez M. Bertrand, au Café du Casino

---

CAFÉ Ch. SANTSCHI

16, rue des Terreaux 16. 14757-1

JEUDI SOIR 15 Décembre 1892

CHOUCROUTE

avec Gnagi,

Se recommande, **Le Tenancier.**

Quatrième journée d'enchères

L'Administration de la faillite H.-R. HOUST fera procéder, sous le Couvert communal, le **lundi 19 décembre 1892**, dès les 10 heures du matin, à la vente aux enchères publiques des marchandises du bazar, soit des articles de librairie, papeterie, brosserie, quincaillerie, mercerie, vaisselle, jouets d'enfants, articles de fumeurs, etc. 14719-2

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme de 40 ans cherche un emploi quelconque dans une administration, un commerce ou une industrie. Prétentions modestes. 14786-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

AU

MAGASIN ALIMENTAIRE

31, rue D. JeanRichard 31,

on vendra tous les jours un beau choix de

Fruits et Légumes

ainsi que de bonnes **Pommes de terre. MARRONS, ORANGES, CITRONS, Fruits secs.** 14078-2

Prix modérés.

Se recommande, XAVIER GAY.

Avis aux Fabricants d'Horlogerie

Un atelier bien installé signerait **un seul marché** pour le terminage de mouvements cylindre et ancre, à des prix exceptionnellement bas.

S'adresser **par écrit**, sous initiales **P. B. 14685,** au bureau de l'IMPARTIAL. 14685-2

VENTE D'IMMEUBLE

avec

grand terrain de dégagement.

A vendre de gré à gré la maison située **rue de la Serre 63,** avec **toutes ses dépendances.** Cet immeuble, par sa **situation avantageuse** et les grands terrains de dégagement qui l'entourent, **conviendrait à n'importe quel genre d'industrie ou de commerce.**

Pour tous renseignements, s'adresser en l'Etude **Calame & Cuche,** rue Léopold Robert 26. 14479-3

Représentation d'horlogerie

Une personne sérieuse ayant de grandes relations, désire avoir la représentation d'une bonne fabrique d'horlogerie petites pièces fantaisie pour l'Allemagne. Grand écoulement assuré. Références à disposition. — S'adresser Case postale **669,** à la Chaux-de-Fonds. 14700-2

C'EST A LA

BOUCHERIE J. FUNK

Rue Léopold Robert 8 a

que l'on vendra le

Gros Veau à 60 c. le demi-k.

Grand Arrivage 14581-1

D'AGNEAUX ET DE LAPINS

ÉGLISE NATIONALE

Fêtes de Noël 1892

Dimanche 18 Décembre

9 1/2 heures — Prédication. Communion.
2 heures. — Réception des catéchumènes. Chœur mixte.

Samedi 24 Décembre.

5 heures. — Arbre de Noël.

Dimanche 25 (Jour de Noël)

9 1/2 heures. — Prédication. Communion. Chœur mixte.
2 heures. — Service d'actions de grâces.

N.-B. — La Sainte-Cène sera célébrée dans la Salle de l'Abeille le dimanche de Noël. 14794-4

ÉGLISE INDÉPENDANTE

Fêtes de Noël

Dimanche 18 décembre

9 1/2 h. du matin. — Réception des catéchumènes. (Cant. 15, 66 et 1).
7 1/2 h. du soir. — Prédication et communion.

CHAPELLE DE L'ORATOIRE

9 1/2 h. du matin. — Prédication et communion.
2 h. après midi. — Méditation.

Samedi 24 décembre

Fête de l'Arbre de Noël à 5 h. précises du soir, au TEMPLE et à la CHAPELLE DE L'ORATOIRE.

Dimanche 25 décembre

9 1/2 h. du matin. — Prédication et communion. (Ps. 118 et Cant. 45.)
7 1/2 h. du soir. — Culte du dernier Dimanche de l'année. 14802-3

CHAPELLE DE L'ORATOIRE

9 1/2 h. du matin. — Culte.
2 h. après midi. — Culte liturgique.

Samedi 31 décembre

11 1/2 h. du soir. — Culte de fin d'année.

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Ecole d'Art

CLASSE DE PEINTURE SUR ÉMAIL

Concours de places.

L'inscription est ouverte pour les élèves de l'année 1893; les jeunes gens et les jeunes filles qui désireraient faire un apprentissage régulier, sont priés de s'inscrire pour l'examen d'entrée jusqu'au **24 décembre**, auprès de M. **William Aubert,** Collège industriel, qui donnera tous les renseignements nécessaires. 14579-1

Le président de la Commission,
Paul Munzinger.

MONTRES A VENDRE

6 cart. 14 lig. cyl., clef gal. cuv. métal, 8 tr., sans seconde. 6 cart. 12 lig. cyl., clef gal. cuv. métal, 4 tr., sans seconde. 6 cart. 15 lig. cyl., clef gal. cuv. argent, 8 tr. sans seconde. 12 cart. 18 lig. cyl., clef gal. cuv. argent 8 tr. sans seconde. 6 cart. 18 lig cyl. clef argent cuv. argent 8 tr. sans seconde.

12 cart. 12 lig. cyl., rh. gal. cuv. arg., 8 tr. sans seconde, p. o. 6 cart. 12 lig. cyl. rh. arg. cuv. argent 8 tr. sans seconde p. o. 6 cart. 12 lig. cyl., rh. argent cuv. métal 4 tr. sans seconde p. o. 6 cart. 13 lig. cyl., rh. argent cuv. arg. 8 tr. sans seconde p. o. 6 cart. 13 lig. cyl. rh. gal. cuv. arg., 8 tr. sans seconde p. o. 6 cart. 18 lig. cyl. rh. gal. cuv. métal, 8 tr. à seconde p. c. 6 cart. 19 lig. ancre rh. gal. cuv. argent, 15 rubis, à seconde p. o.

Toutes ces pièces sont en très bonne fabrication récentes et garanties. 14801-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

ORANGES extra

marque la « **Couronne d'Espagne** » à **1** fr. et **1** fr. **50** la douz. 14795-8

MANDARINES EXTRA

Caissettes de luxe de 25 fruits.

Dattes surchoix. — Raisins. — Figues. — Noisettes. — Amandes. — Pruneaux, — Noix de dessert. — Marrons d'Italie. — Pistaches.

Au magasin de Comestibles

Charles SEINET

10, Place Neuve, 10.

Avis. On demande à garder **un enfant.** — S'adresser à M. Dietrich, rue de l'Industrie 26. 14787-3

Avis

Les clients de la **Boucherie sociale** sont priés de présenter régulièrement, dès maintenant, leurs carnets au bureau de l'état, pour les faire additionner et porter les montants au registre d'inscriptions, afin de pouvoir procéder plus facilement et avec ordre à la **répartition des bénéfices** à la fin de l'année courante.

Chaux-de-Fonds, 9 décembre 1892.

Le Comité
14530-4 **de la Boucherie sociale**

GRAND BAZAR PARISIEN

Rue Léopold Robert 46

GRAND **DE**

Arrivage 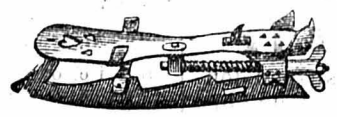 PATINS

Un **choix considérable** de **GLISSES & TRAINEAUX** pour Enfants.

CRAMPONS pour la **glace,** depuis fr. **1.25.**

1000 SACS D'ECOLE en tous genres, **à dos,** depuis fr. **1.90.** 14692-1

Balance 16 **HENRI HAUSER** Balance 16

OCCASION 14691-3

A des prix exceptionnels, un choix de **Châles russes, Boas** et **Manchettes** pour Cadeaux de Nouvel-An. — **Imperméables** haute nouveauté et à tous prix. Encore un beau choix de **Jaquettes** et **Mantes, Manteaux d'enfants,** et quantité d'autres articles.

HENRI HAUSER

16, Rue de la Balance, 16

VENTE IMMOBILIÈRE

Lundi 23 janvier 1893, dès 2 heures de l'après midi, en l'hôtel du Cheval blanc à Renan, l'administration de la faillite de M. **Louis-Auguste Etienne-Guyot,** ci-devant fabricant d'horlogerie à Renan, vendra définitivement, par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants :

1. Une **maison d'habitation,** à Renan, se composant d'un appartement, d'un comptoir et d'une remise, assurée sous N° 76 pour fr. **9700,** ensemble le terrain lui servant d'assise et d'aisance et celui en nature de jardin qui la joûte avec une lessiverie. Estimation cadastrale fr. **10,465.** Contenance 8 ares 39 centiares.

Pas d'offres lors de la 1re vente.

2. Une **maison d'habitation,** située à Renan, se composant d'une boulangerie, d'un magasin et de 4 appartements, assurée sous N° 22 pour fr. **28,200** ensemble son assise et le terrain en nature d'aisance et de jardin qui la joute avec lessiverie, bûcher et pavillon. Contenance 15 ares 26 centiares. Estimation cadastrale fr. **27,490.**

Pas d'offres lors de la 1re vente.

Le cahier des charges sera déposé à l'office des faillites à Courtelary, à partir du 12 janvier 1893.

Renan, le 14 décembre 1892.

14800-2 Par commission :
A. MARCHAND, notaire

A emporter

SAMEDI et DIMANCHE soir

dès 6 1/2 heures,

GIBELOTTE

de lapins

SAMEDI, à 6 1/2 h. du soir,

TRIPES-TRIPES

bouillies et lyonnaises.

Se recommande, 14793-3

Mme KUNZER, rue des Terreaux 9.

MOUVEMENTS

On demande à acheter des 16 lig. clef, 3/4 platine, ancre plantés. 14796-6

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

JOUETS

Grand assortiment de JOUETS bon marché.

CHEVAUX-balançoire en tourrure.

CHEVAUX-balançoire en bois, depuis 12 francs.

Immense choix de

Poupées

Poussettes, Brouettes, Chars, Outils de jardin.

Articles pour Arbres de Noël.

au 5925-143

Grand Bazar du Panier Fleuri

Le magasin sera ouvert tous les dimanches jusqu'au Nouvel An.

Avis aux Boulangers

DÉPOT DE LEVURE BALOISE

aux flocons de neige

Se conservent **12** à **15** jours.

75 c. la livre. 14674-2

DÉPOT : Rue Daniel JeanRichard 37

Aux parents!

Une ou deux jeunes filles de **12** à **18** ans, de bonnes familles, seraient reçues en pension chez un fonctionnaire d'Etat d'un chef-lieu de district soleurois pour l'étude de la langue allemande. Vie de famille. Soins affectueux et consciencieux. Occasion de se perfectionner dans la musique. 14784-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

ON DEMANDE A LOUER

pour St-Georges 1893, un

LOCAL pour SERRURIER

de préférence 14686-2

dans le quartier de l'Abeille.

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On cherche

pour Saint Georges prochaine ou de suite un **PORTIER** avec petite famille, pour la surveillance dans une maison d'ordre et faire le service nécessaire. Un beau logement aux mansardes serait à sa disposition. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

A la même adresse,

A LOUER

pour Saint-Georges prochaine ou de suite une grande CHAMBRE indépendante à deux fenêtres, séparée en deux, bien disposée et située, pour bureau.

Pour Saint-Georges prochaine, un beau LOGEMENT moderne de 3 chambres, une alcôve et dépendances.

S'adresser chez M. Albertone-Buhler, rue Neuve 6, au 1er étage. 14785-3

Maison à louer

A louer une maison indépendante se composant de 3 chambres, cabinet, cuisine, terrasse et dépendances. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 49. 13558-12

A LOUER

pour Saint-Martin 1893 l'**appartement** et le magasin situés au rez-de-chaussée côte de bise de la maison **rue du Marché 4.** — S'adresser pour visiter à Mmes Guinand, locataires actuelles, et pour les conditions à la Banque Julien Robert et Co. 14645-5

Avis aux Fabricants

Un ancien atelier de **décors de boîtes** argent, pouvant livrer régulièrement, à bref délai et sous les plus favorables conditions, tous genres demandés, se recommande à MM. les Fabricants. — Déposer les adresses, sous initiales **A. C. 14699,** au bureau de l'IMPARTIAL. 14699-2

On demande

à l'Usine d'Horlogerie de Morteau (France), 30 bons remonteurs et 10 bons démonteurs. Entrée de suite.

(H. 6094-J.) 14744-2

Joli Cadeau de Nouvel-An

A vendre la **petite montre du Tir fédéral de Glaris.**

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 14462-4

GRAND MAGASIN

avec arrière-magasin, à louer, **9, RUE LEOPOLD ROBERT 9.** — S'adresser à Mme Ribaux, rue du Grenier 27. 14720-2

L'Almanach Vermot

contenant une description complète de **la manière de se tirer les cartes** et une quantité d'autres sujets, 480 pages de texte et d'innombrables gravures comiques, est en vente au prix de

1 fr. 75

à la

Librairie A. Courvoisier

A LOUER

de suite une ou deux **CHAMBRES** avec part à la cuisine. Prix modiques.

S'adresser à Mme Mathey-Junod, rue Fritz Courvoisier 36. 14575-1

Visiteur. Un **bon horloger,** au courant de tout ce qui concerne la fabrication, cherche une place de visiteur ou d'**acheveur** dans une **bonne maison.** Certificats et références à disposition. 10443-22

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. Un bon remonteur-décotteur, ayant fait échappements ancre et cylindre, entreprendrait des démontages, remontages soignés et bon courant, toutes grandeurs. Travail fidèle. 14604-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertissages. On entreprendrait des sertissages de moyennes et d'échappements. — S'adresser rue de la Demoiselle 131, au troisième étage, à droite. 14587-1

Servante. On demande une bonne servante et une **commissionnaire.** 14580-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Ellipses. On demande deux bonnes ouvrières. Ouvrage suivi. — S'adresser chez Mme Ph. Bron, rue du Parc 79. 14588-1

Secrets. Un assujetti ou un ouvrier faiseur de secrets trouverait de l'occupation de suite. 14589-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti. Un jeune garçon fort et robuste, libéré des écoles, pourrait entrer de suite, comme apprenti chez Jean Wälchli, maréchal, à la Ferrière. 14600-1

Apprentis. On demande de suite plusieurs apprentis **peintres** en cadrans. — S'adresser à M. Abel NICOLAS, rue du Parc 50. 14601-1

Doreuse. On demande une ouvrière doreuse. — S'adresser à Mme Sœngli, rue Jaquet Droz 14 A. 14602-1

Graveur. Un ouvrier graveur trouverait de l'occupation de suite.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 14603-1

Servante. On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 30, au 1er étage. 14605-1

Ecurie. **A louer une écurie avec grange, cour, etc., conditions avantageuses. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 49.** 13557-12

Appartement. A louer pour Saint-Georges 1893 un bel appartement exposé au soleil, composé de 3 pièces et dépendances. — S'adresser au magasin rue du Puits 21. 13007-14

Chambres. A louer, dans une maison d'ordre, une chambre meublée et une non meublée, au soleil levant, avec part à la cuisine, si on le désire.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12270-20

Logements. **A louer de suite deux logements de 4 pièces et dépendances, au 1er étage. Eau installée. — S'adresser rue du Progrès 77, au 1er étage.** 14593-1

Appartement. A louer pour Saint-Georges 1893, dans une maison d'ordre, un appartement de trois pièces, au 2me étage. — S'adresser rue de la Balance 16, au 1er étage. 14594-1

Chambres. **A louer pour le mois de janvier, ensemble ou séparément, deux belles chambres meublées exposées au soleil, indépendantes et contiguës, situées au premier étage et au centre des affaires.** 14592-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A remettre une chambre non meublée. — S'adresser rue du Stand 16, au 1er étage, à droite. 14595-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée. — A la même adresse, à vendre un joli **tapis de lit,** crocheté. — S'adresser rue du Progrès 99, au 2me étage, à gauche. 14596-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante, située rue Léopold-Robert 51. — S'adresser au 2me étage. 14597-1

Chambre. A louer de suite une belle grande chambre à deux fenêtres, meublée ou non, avec alcôve contiguë, et grands buffets. — S'adresser rue des Granges 14, au premier étage, à droite. 14598-1

Chambre. A louer de suite et à prix modique, une chambre meublée, chauffée. — S'adresser rue de la Paix 79, au 2me étage. 14599-1

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée, au centre du village. — S'adr. rue St-Pierre 10, au 3e étage, à gauche. 14616-1

Chambre. A louer une belle chambre à 2 fenêtres, avec fourneau, meublée ou non. — S'adresser rue de la Demoiselle 94, au 3me étage, à droite. 14617-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 74, au premier étage, à droite. 14618-1

Chambre. A louer une chambre meublée, à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue du Premier Mars 16 c, au deuxième étage. 14619-1

Logement. A louer pour St-Georges 1893, à des personnes tranquilles, un logement au 1er étage, de trois pièces, belle cuisine, corridor et dépendances, et un **pignon** de deux pièces, belle cuisine, corridor, situés au centre.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 14469-1

Chambres. A remettre à un ou deux messieurs, une chambre à deux fenêtres, bien meublée, indépendante et au soleil, ou deux contiguës.

S'adresser rue du Parc 78 A, au 3me étage. 14470-1